

FEDERATION FRANCOPHONE BELGE DE JUDO

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU SAMEDI 20 JUIN 2020

Ordre du jour :

1. Contrôle des pouvoirs : 14 heures.
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 23/03/2019
3. Rapport du Président.
4. Rapport du Secrétaire général.
5. Rapport du Trésorier général comprenant le bilan et le compte des recettes et dépenses de l'exercice 2019.
6. Rapports du Commissaire-réviseur et des Vérificateurs aux comptes.
7. Rapport de l'Assemblée Technique et Sportive du 23/02/2020, incluant les rapports des Cellules et Commissions techniques.
8. Décharge aux Administrateurs pour la gestion de l'exercice 2019.
9. Nomination des Administratrices et des Administrateurs.
10. Nomination des Vérificateurs aux comptes.
11. Examen du budget prévisionnel pour l'exercice 2020, comprenant :
 - a. La fixation du taux de la licence-assurance ;
 - b. La fixation du taux de la cotisation des clubs-membres.



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ASBL

FEDERATION FRANCOPHONE BELGE DE JUDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES DU 20 JUIN 2020

Une assemblée générale ordinaire de la Fédération Francophone Belge de Judo et D.A. ASBL était initialement prévue le 5 mars 2020.

La pandémie du Covid 19 a obligé la FFBJ à postposer cette assemblée.

Conformément aux prescrits de l'Arrêté royal n°4 du 9 avril 2020 (prolongé le 28 avril 2020), elle a été organisée par écrit.

Cette Assemblée générale ordinaire, a eu lieu de manière distancielle, le samedi 20 juin 2020 en l'étude de Maître Henriette JAUMOTTE, huissier de justice, située avenue de Burlet 58 à 1400 Nivelles.

I. Contrôle des pouvoirs

Le contrôle des pouvoirs a été effectué à cette même date par Maître Jean-Luc Van Liefferinge, huissier de justice.

86 clubs-membres étaient valablement représentés pour un total de 163 voix.

6 bulletins de vote de clubs non valablement représentés se sont malencontreusement glissés dans l'urne des bulletins de vote valables et n'ont pu être récupérés.

Ils n'ont pas affecté le résultat final des votes.

II. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 23 mars 2019.

Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 23 mars 2019 est approuvé avec 107 votes "pour", 44 "contre", 16 "abstention" et 2 "nul".



RAPPORT DU PRESIDENT

III.

"La jeunesse récompensée", titrions-nous dans le dernier *Echo des Tatamis*. Effectivement, 2019 fut une année de réelle éclosion pour plusieurs judokas de haut niveau, pendant que d'autres confirmaient les espoirs que nous portions en eux.

Les résultats internationaux sont le fer de lance de notre fédération. Nous sommes fiers de nos élites et nous les félicitons. Pour autant, et ils le disent souvent eux-mêmes, ils ne sont pas "la fédération" à eux seuls.

Vous tous et toutes, responsables de clubs, enseignants, pratiquants occasionnels ou chevronnés, parents et bénévoles, êtes l'âme de notre fédération. Durant toute cette année 2019, le judo a regorgé d'activités. Certaines plus spectaculaires que d'autres. C'est vrai. Qui pour la réussite d'un évènement, qui pour une activité de club, vous avez toutes et tous œuvré pour le développement du judo. C'est notre mission première. C'est notre raison d'exister. Du fond du cœur, je vous en remercie.

La fédération ne peut que se féliciter des excellentes relations nouées avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, en ce compris les deux orientations que sont le "haut niveau" et la "formation". C'est aussi le moment de remercier nos sponsors sans qui ces projets ne pourraient voir le jour de la même manière.

2020 ne sera finalement pas une année olympique. La crise pandémique que nous connaissons actuellement a fait s'envoler les espoirs de bien des athlètes à travers le monde. Mais comme dit le vieil adage : "7 fois couché, 8 fois debout."

Le confinement a débuté à la mi-mars. Il a profondément bouleversé nos modes de vie, nous a obligés à être créatifs. Tant au sein des équipes fédérales que dans les clubs, chacun s'est immédiatement retroussé les manches. Sans pour autant jouer aux apprentis-sorciers, nous avons tous eu une action volontariste, responsable. Malgré une dissension interne qu'elle a eu à gérer récemment, la fédération a montré qu'elle était capable de dynamisme, d'enthousiasme et de cohérence. Elle a pu, au travers d'échanges d'idées, de vidéos ou d'autres moyens, compter sur les clubs. Je vous propose de poursuivre résolument dans ce sens.

L'équation est simple. Sa solution,... un peu moins. Quand et comment allons-nous pouvoir reprendre nos activités normales ? Comment agir si les autorités ne permettent pas un déconfinement rapide des sports d'intérieur ? Après l'été, saurons-nous être assez créatifs que pour fidéliser nos pratiquants et en attirer des nouveaux ?

Chacun à notre manière et avec nos moyens, sommes acteurs de la solution.

La fédération a déjà lancé des appels à idées vers les clubs.
Elle le fera encore.

L'échange et le partage ont de tout temps été des vecteurs de progrès dans notre sport.
Je formule le souhait que ceci ne soit pas que des mots, mais un vrai tremplin vers la réussite de notre
objectif de développement.





RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL

IV.

A circonstances exceptionnelles, mesures exceptionnelles !

Notre réunion annuelle qui avait été programmée le 21 mars dernier a été annulée suite aux mesures de confinement imposées par le Conseil national de sécurité pour cause de covid-19.

Certains dossiers (approbation des comptes, examen du budget prévisionnel, ...) ne permettent pas un report sine die.

Dès lors, le Conseil d'administration a pris la décision de convoquer une assemblée générale inédite, comme le permet l'arrêté royal n°4 du 9 avril 2020, et comme l'ont fait avant nous de nombreuses asbl : le Comité Olympique et Interfédéral Belge, la Ligue Handi Sports, la Vlaamse Judofederatie, ...

Comme d'habitude, le rapport du Secrétaire général débute par l'"état de santé" de notre Fédération :

Le premier tableau indique les variations du nombre de clubs par Province au cours de l'année 2019 :

Province	2018	2019
Brabant	45	43
Hainaut	72	71
Liège	39	38
Luxembourg	15	16
Namur	21	21
FFBJ	192	189

Globalement, la FFBJ passe de 192 à 189 clubs-membres au 31 décembre 2019.

Le tableau suivant indique le nombre d'affiliés :

Province	2018	2019
Brabant	3.063	3.066
Hainaut	3.248	3.299
Liège	2.122	2.001
Luxembourg	919	944
Namur	1.237	1.292
FFBJ	10.589	10.606

Pour la première fois depuis 2016, nous enregistrons non pas une diminution mais une (très) légère augmentation du nombre de nos licenciés.

Geoffrey Van Heck, passionné de statistiques, a mis à profit la période de confinement pour tracer l'évolution de nos clubs et des licenciés au cours des dix dernières années. Je me suis permis de reprendre, en annexe à mon rapport annuel, ce travail riche en enseignements.

Avant de présenter le hit parade des dix clubs comptant le plus d'affiliés, voici la répartition des clubs et des judokas entre la région de Bruxelles-Capitale (20 clubs et 1.991 affiliés) et la province du Brabant Wallon (23 clubs et 1.075 judokas).

club	nombre d'affiliés
A.M. ROYAL POSEIDON RYU	348
J.C. LA CHENAIE	231
J.C. DOJO LIEGEOIS	208
J.C. SAMBREVILLE	199
JUDO TOP NIVEAU TOURNAI	185
J.C. ANDERLECHT	180
J.C. RYU SPORTCITY	178
ROYAL J.C. DE MONS	177
ROYAL INTER GEMBLoux-WAVRE	175
J.C. GREZ DOICEAU	168

Au niveau juridique, deux dossiers sont toujours en cours, tout comme en 2018 :

- La récupération des avoirs déposés sur le compte bancaire "Optima" et bloqués pour cause de faillite ;
- La faillite de la société Theret, en charge du chantier du dojo fédéral

A propos du dojo fédéral, le dernier trimestre 2019 a néanmoins permis d'entrevoir une éclaircie : le curateur de la faillite a reconnu (partiellement) notre dommage et par ailleurs, notre architecte a entamé la rédaction du nouveau cahier des charges permettant d'effectuer un appel d'offres restreint pour achever le bâtiment. Malheureusement, le Covid-2019 a interrompu le contact indispensable avec la nouvelle équipe d'InfraSports.

Le Président a souligné la qualité des résultats sportifs engrangés par nos athlètes. Je tiens par ailleurs à souligner que l'excellente qualité des dossiers nous permet de bénéficier de subsides en nette augmentation dans le cadre de la subvention complémentaire réservée au judo de haut niveau.

Dans ce contexte, il convient également de souligner l'excellent dialogue qui a été établi avec la nouvelle équipe dirigeante de l'ADEPS, en particulier avec les responsables de deux orientations "haut niveau" et "formation"

Je tiens à remercier toute l'équipe du secrétariat pour le travail réalisé jour après jour, avec efficacité dans des conditions matérielles parfois difficiles.



RAPPORT DU TRESORIER GENERAL

Nous vous communiquons en annexes les différentes pièces qui rendent compte de la gestion financière de la Fédération Francophone Belge de Judo.

J'attire votre particulière attention sur le fait qu'après les exercices 2017 et 2018 qui se soldaient par un déficit, l'exercice comptable de l'année 2019 laisse apparaître un solde positif de 41.224,31 euros.

Ce résultat a pu être obtenu sans obérer ni les activités fédérales, ni le travail (et l'équipement) des différentes Cellules et Commissions.

Au niveau du budget prévisionnel de l'exercice 2020, nous avons fait le choix de soumettre à votre approbation le document initialement prévu pour l'assemblée générale du mois de mars, soit avant les différentes mesures liées à la pandémie du Covid-19.

En effet, au moment d'écrire ces lignes, il est impossible d'appréhender significativement l'impact de cette crise aux différents niveaux :

- si bon nombre d'activités tant au niveau fédéral qu'aux niveaux national et international ont été annulées ou postposées, il est encore impossible de prévoir la date effective de la reprise
- quelle sera la conséquence exacte du Covid-19 sur nos fonds propres (le nombre de licenciés) lors de la nouvelle saison sportive qui démarre en septembre

Le conseil d'administration adaptera donc ce budget prévisionnel en fonction de la réalité de terrain à laquelle nous seront confrontés.

En tout état de cause, le budget qui est soumis à votre approbation maintient à leur taux de 2019 tant la licence-assurance que la cotisation des clubs-membres.

Je reste à votre disposition pour répondre à toute question suscitée par la lecture de nos documents comptables.



201				1	EUR	
NAT.	Date du dépôt	N° 0419.105.821	P.	U.	D.	A-asbl 1.1

COMPTES ANNUELS EN EUROS (2 décimales)

DENOMINATION: **Fédération Francophone Belge de Judo**

Forme juridique: **ASBL**

Adresse: **Place des Sports**

N°: **1**

Code postal: **1348**

Commune: **Louvain-la-Neuve**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de **Brabant Wallon**

Adresse Internet *: **www.ffbjudo.be**

Numéro d'entreprise **0419.105.821**

DATE **15-02-13** du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale** du

20-06-20

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-19

au

31-12-19

Exercice précédent du

01-01-18

au

31-12-18

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~ *** identiques à ceux publiés antérieurement

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation des ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES et, le cas échéant, du représentant en Belgique de l'association étrangère

BERTRAND Michel

Chaussée de Tirlemont 230 , 5030 Gembloux, Belgique

Fonction : Président du Conseil d'Administration

Mandat : 31-03-18- 31-03-22

THEYS Michel

Vieux Chemin du Poète 28 , 1301 Bierges, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26-03-16- 20-06-20

HOLLEVOET Alison

Résidence Ch.Lelubre 10 , 7501 Orcq, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 31-03-18- 31-03-22

Documents joints aux présents comptes annuels:

Nombre total de pages déposées: **16**
 objet: 5.1.1, 5.2.1, 5.2.2, 5.6, 5.7

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

Signature
(nom et qualité)

BERTRAND Michel

Président

Signature
(nom et qualité)

GRETRY Jean

Secrétaire

* Mention facultative.

** Par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation / par l'organe général de direction dans le cas d'une association internationale sans but lucratif.

*** Biffer la mention inutile.

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)

BRONFORT Christophe

rue du Val Dieu 20 , boîte A5, 4880 Aubel, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 31-03-18- 31-03-22

GRETRY Jean

Rue Wagner 144 , 4100 Bonnelles, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26-03-16- 20-06-20

CHARLIER Fabienne

Cour du Lavoir 6 , boîte 401, 1340 Ottignies, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 31-03-18- 31-03-22

DIGIUGNO Eric

Leeuwenkenstraat 55 , boîte 0706, 3001 Heverlee, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26-03-16- 20-06-20

DELCORPS Alain

rue Hittélet 88 , 5190 Jemeppe-sur-Sambre, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 31-03-18- 31-03-22

DELCHAMBRE Christelle

rue Bas Bruly 25 , boîte 1, 5660 Brûly-de-Pesche, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26-03-16- 20-06-20

CARDARELLI Domenico

Lotissement des Platanes 18 , 5651 Somzée, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 23-03-19- 23-03-23

BERIOT Philippe Profession : Réviseur

rue de Bomerée 89 , 6534 Gozée, Belgique

Fonction : Commissaire, Numéro de membre : A02023

Mandat : 31-03-18- 31-03-21

MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

Mentions facultatives:

- dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:
 - A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,
 - B. L'établissement des comptes annuels,
 - C. La vérification des comptes annuels et/ou
 - D. Le redressement des comptes annuels.
- si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
FISERCO SPRL 0478.041.536 Chaussée de Nivelles 6 , 5140 Sombrefe, Belgique Fonction : Comptable-fiscaliste agréé Représenté par: ANCION Bernard Chaussée de NIVELLES 6 , 5140 Sombrefe, Belgique Comptable	70263463 104608	A B C

BILAN APRES REPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	14.929,48	18.454,85
Frais d'établissement		20		
Immobilisations incorporelles	5.1.1	21		
Immobilisations corporelles	5.1.2	22/27	7.492,67	11.018,04
Terrains et constructions		22		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété.....		22/91		
Autres		22/92		
Installations, machines et outillage		23		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété.....		231		
Autres		232		
Mobilier et matériel roulant		24	7.492,67	11.018,04
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété.....		241	7.492,67	11.018,04
Autres		242		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété.....		261		
Autres		262		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	5.1.3/ 5.2.1	28	7.436,81	7.436,81
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	728.780,47	723.339,23
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		2915		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	8.720,65	8.325,97
Stocks		30/36	8.720,65	8.325,97
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	215.840,19	243.787,54
Créances commerciales		40	26.024,10	26.319,20
Autres créances		41	189.816,09	217.468,34
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		415		
Placements de trésorerie	5.2.1	50/53	180.240,31	180.138,41
Valeurs disponibles		54/58	278.612,74	266.589,56
Comptes de régularisation		490/1	45.366,58	24.497,75
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	743.709,95	741.794,08

PASSIF	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
FONDS SOCIAL		10/15	-16.971,28	-58.195,59
Fonds de l'association ou de la fondation		10		
Patrimoine de départ		100		
Moyens permanents		101		
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés	5.3	13	166.188,23	166.188,23
Résultat positif (néгатif) reporté(+)/(-)		14	-183.159,51	-224.383,82
Subsides en capital		15		
PROVISIONS	5.3	16	65.000,00	65.000,00
Provisions pour risques et charges		160/5	65.000,00	65.000,00
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise		168		
DETTES		17/49	695.681,23	734.989,67
Dettes à plus d'un an	5.4	17		2.750,88
Dettes financières		170/4		2.750,88
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		2.750,88
Dettes commerciales		175		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		179		
Productives d'intérêts		1790		
Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		1791		
Cautionnements reçus en numéraire		1792		
Dettes à un an au plus	5.4	42/48	247.140,17	331.077,40
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	2.750,88	5.391,12
Dettes financières		43	278,20	765,31
Etablissements de crédit		430/8	278,20	765,31
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	101.599,93	134.506,94
Fournisseurs		440/4	99.417,98	132.324,99
Effets à payer		441	2.181,95	2.181,95
Acomptes reçus sur commandes		46	75,50	88,75
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	80.901,59	125.570,14
Impôts		450/3		24.073,98
Rémunérations et charges sociales		454/9	80.901,59	101.496,16
Dettes diverses		48	61.534,07	64.755,14
Obligations et coupons échus, subsides à rembourser et cautionnements reçus en numéraire.....		480/8		
Autres dettes productives d'intérêts		4890		
Autres dettes non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		4891	61.534,07	64.755,14
Comptes de régularisation		492/3	448.541,06	401.161,39
TOTAL DU PASSIF		10/49	743.709,95	741.794,08

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation(+)/(-)		9900	687.506,99	598.059,96
Ventes et prestations*.....		70/74		
Chiffre d'affaires*.....		70		
Cotisations, dons, legs et subsides*.....		73		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers*.....		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions.....(+)/(-)	5.5	62	636.966,35	725.977,69
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles.....		630	7.339,90	8.062,13
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)(+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation.....		640/8	286,63	280,50
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration(-)		649		
Résultat positif (négatif) d'exploitation(+)/(-)		9901	<u>42.914,11</u>	<u>-136.260,36</u>
Produits financiers	5.5	75	175,15	165,26
Charges financières	5.5	65	1.821,28	1.947,95
Résultat positif (négatif) courant (+)/(-)		9902	<u>41.267,98</u>	<u>-138.043,05</u>
Produits exceptionnels		76		
Charges exceptionnelles		66		
Résultat positif (négatif) de l'exercice(+)/(-)		9904	<u>41.224,31</u>	<u>-138.043,05</u>

* Mention facultative.

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Résultat positif (négatif) à affecter(+)/(-)	9906	-183.159,51	-224.383,82
Résultat positif (négatif) de l'exercice à affecter(+)/(-)	9905	41.224,31	-138.043,05
Résultat positif (négatif) de l'exercice antérieur reporté(+)/(-)	14P	-224.383,82	-86.340,77
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2		
sur les fonds de l'association ou de la fondation	791		
sur les fonds affectés	792		
Affectation aux fonds affectés	692		
Résultat positif (négatif) à reporter(+)/(-)	(14)	-183.159,51	-224.383,82

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	xxxxxxxxxxxxxxx	124.522,27
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	3.814,53	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre.....(+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	128.336,80	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre.....(+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	xxxxxxxxxxxxxxx	113.504,23
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	7.339,90	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	120.844,13	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22/27)	7.492,67	
DONT			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	8349	7.492,67	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	xxxxxxxxxxxxxxxx	7.436,81
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365		
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	8385		
Autres mutations	8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	7.436,81	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice	8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(28)	<u>7.436,81</u>	

LISTE DES AUTRES ENTITES LIEES

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE, FORME JURIDIQUE
et pour les entités de droit belge,
mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE

Centre de Haut Niveau de Judo ASBL ASBL

Place des Sports 1

1348 Louvain-la-Neuve

Belgique

0546.540.461

ETAT DES FONDS AFFECTES ET PROVISIONS

ETAT DES FONDS AFFECTES

Règles d'évaluation adoptées pour la détermination des montants affectés (rubrique 13 du passif)

PROVISIONS

Ventilation de la rubrique 160/5 du passif ("Provisions pour risques et charges") si celle-ci représente un montant important

Ventilation de la rubrique 168 du passif ("Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise") si celle-ci représente un montant important

Exercice

ETAT DES DETTES**VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE**

	Codes	Exercice
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	2.750,88
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	

DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

Dettes financières	8921	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	891	
Autres emprunts	901	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation

Dettes financières	8922	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	892	
Autres emprunts	902	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes reçus sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation	9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES (rubrique 45 du passif)

Dettes fiscales échues	9072	
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	

RESULTATS**PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL****Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Nombre total à la date de clôture	9086	12	12
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	10,1	10,1
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	15.060	17.263

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs	620	516.903,37	580.561,62
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	97.830,45	120.394,08
Primes patronales pour assurances extralégales	622		
Autres frais de personnel	623	22.232,53	25.021,99
Pensions de retraite et de survie	624		

RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts intercalaires portés à l'actif 6503

Montant de l'escompte à charge de l'association ou de la fondation sur la négociation de créances 653

Montant par solde des provisions à caractère financier constituées (utilisées ou reprises) (+)/(-) 656

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation: 223

329.02

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DECLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GENERAL DU PERSONNEL

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P.Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent					
Nombre moyen de travailleurs	100	7,0	5,0	10,1 (ETP)	10,1 (ETP)
Nombre effectif d'heures prestées	101	9.634	5.426	15.060 (T)	17.263 (T)
Frais de personnel	102	479.640,62	157.325,73	636.966,35 (T)	725.977,69 (T)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	7	5	10,1
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	6	5	9,1
Contrat à durée déterminée	111	1		1,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	4	2	5,5
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201	2	1	2,6
de niveau supérieur non universitaire	1202	1		1,0
de niveau universitaire	1203	1	1	1,9
Femmes	121	3	3	4,6
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	3	2	3,7
de niveau supérieur non universitaire	1212		1	0,9
de niveau universitaire	1213			
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	7	5	10,1
Ouvriers	132			
Autres	133			

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
ENTREES				
Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205			
SORTIES				
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour l'association ou la fondation	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'association ou la fondation	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'association ou la fondation	5843		5853	

RÈGLES D'ÉVALUATION

ACTIF

1. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont valorisées à leur valeur comptable nette, c'est-à-dire la valeur d'acquisition diminuée des amortissements

actés linéairement aux taux de 25% pour le matériel et de 20% pour le matériel roulant.

2. Stocks et en-cours de fabrication

Les stocks sont valorisés au prix d'achat.

Une variation de stock est opérée en fin d'exercice comptable sur base d'un inventaire physique.

3. Créances à un an au plus

Les créances à un an au plus sont enregistrées à leur valeur nominale.

4. Placements de trésorerie et valeur disponible

Elles sont reprises au bilan à leur valeur nominale.

5. Comptes de régularisations

Les comptes de régularisation sont valorisés à leur valeur nominale.

PASSIF

1. Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constituées pour faire face à des risques ou des charges prévisibles.

Les provisions constituées portent sur le prochain déménagement/aménagement des bureaux et du remplacement du matériel informatique.

2. Dettes

Elles sont reprises à leur valeur nominale.

Une provision pécule de vacances (simple et double) a été constituée et s'élève à 18,8% des salaires annuels bruts (hors pécules de vacances et primes).

Une adaptation annuelle est effectuée.

3. Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation sont valorisés à leur valeur nominale.

Données sur les événements importants survenus après la clôture de l'exercice 2019

En vue de préserver la santé de tous, la Fédération Francophone Belge de Judo a implémenté les mesures qui s'imposent en réponse à la pandémie du Covid-19, et aux dispositions prises par le Conseil national de sécurité.

On notera ainsi :

o l'arrêt temporaire de toutes les activités fédérales (entraînements, championnats, passages de grade, ...)

o le strict respect des règles en matière de distanciation sociale et la tenue des réunions à distance

o l'arrêt ou le report d'activités (championnats, stages, séminaires, ...) internationales organisées tant par l'Union Européenne de Judo que par la Fédération Internationale de Judo

La Fédération Francophone Belge de Judo met tout en œuvre pour limiter les conséquences dommageables de la pandémie, mais un impact négatif sur la trésorerie à court terme et sur les résultats de 2020 ne peut pas être exclu du fait :

o que l'arrêt de nombreuses activités pour une durée encore indéterminée aura un impact sur les fonds propres de l'asbl (cotisations)
o que le pouvoir subsidiant (ADEPS) doit encore officiellement confirmer que la pandémie n'aura pas d'influence sur les montants alloués.

Il n'est pas possible, à la date de ce rapport, d'estimer l'impact de cette pandémie sur les comptes annuels 2020.

Il est cependant à souligner que l'association dispose d'une trésorerie suffisante et de lignes de crédits confirmées et non utilisées qui devraient lui permettre de faire face à une dégradation temporaire de ses cash-flows ; d'autre part nos sponsors se sont engagés à maintenir leur soutien inchangé.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a estimé ne pas être actuellement en mesure d'adapter le budget prévisionnel de l'exercice 2020 qui sera présenté à l'assemblée générale. En effet :

o l'impact sur les fonds propres se marquera essentiellement et potentiellement lors du dernier trimestre et pour autant que des mesures de confinement restent d'application pour les "sports de contact" ;

o les dépenses engagées pour des organisations annulées sont en cours d'une éventuelle récupération.

Bilan interne ASBL

EUR

Schéma complet

		Ex. 2019 Rep 2019 --> Clô 2019 01/01/2019 - 31/12/2019	Ex. 2018 Rep 2018 --> Clô 2018 01/01/2018 - 31/12/2018
ACTIFS IMMOBILISES		14.929,48	18.454,85
Immobilisations corporelles	22/27	7.492,67	11.018,04
Mobilier et matériel roulant	24	7.492,67	11.018,04
Appartenant à l'association en pleine propriété	241	7.492,67	11.018,04
241000 Matériel roulant		27.654,50	27.654,50
241009 Amort.s/matériel roulant		(27.654,50)	(22.123,62)
241100 Mobilier & matériel		100.682,30	96.867,77
241109 Amort.s/mobilier & matériel		(93.189,63)	(91.380,61)
Immobilisations financières	28	7.436,81	7.436,81
Autres immobilisations financières	284/8	7.436,81	7.436,81
Créances et cautionnements en numéraire	285/8	7.436,81	7.436,81
285000 Réserve versée à la LRBJ		7.436,81	7.436,81
ACTIFS CIRCULANTS		728.780,47	723.339,23
Stocks et commandes en cours d'exécution	3	8.720,65	8.325,97
Stocks	30/36	8.720,65	8.325,97
Marchandises	34	8.720,65	8.325,97
340000 Stock - Livres		5.639,80	6.141,84
340010 Stock Timbreuse		3.080,85	2.184,13
Créances à un an au plus	40/41	215.840,19	243.787,54
Créances commerciales	40	26.024,10	26.319,20
400000 Clients		21.765,70	17.772,79
404099 Avance - Feuille de Route - à recevoir			640,45
404100 Notes de crédit à recevoir			88,50
406100 Acomptes versés		4.258,40	7.817,46
Autres créances	41	189.816,09	217.468,34
412510 PP à récupérer règle des 80%			2.301,07
416123 Subs.- 19 - Formation Cadre		9.800,00	
416124 Subs.- 18 - Formation Cadre			9.200,00
416127 Subs.- 20 - Plan Prog. à recevoir			132.500,00
416128 Subs.- 19 - Plan Prog. à recevoir		85.369,00	
416154 Subs.- 19 - Projet BeGold à recevoir		26.000,00	
416155 Subs.- 18 - Projet BeGold à recevoir			23.600,00

Bilan interne ASBL

EUR

Schéma complet

		Ex. 2019 Rep 2019 --> Clô 2019 01/01/2019 - 31/12/2019	Ex. 2018 Rep 2018 --> Clô 2018 01/01/2018 - 31/12/2018
416172	Subv._18 - Sport Milieu Carcéral à recev		4.140,00
416173	Subv._18 - Projets spéciaux à recevoir		4.000,00
416200	Sponsoring - LOTTO (dossarts)	45.000,00	15.000,00
416210	Sponsoring_18 - ETHIAS à recevoir		7.500,00
416300	Subv._Région Bxl Capitale_ Actiris à rec		955,00
416910	BI - trop versés à récupérer	2.643,11	
418000	Provision ONSS	21.003,98	18.272,27
Placements de trésorerie		50/53	180.240,31
530100	Belfius / BE67 0882 8091 1587 / CE	180.216,99	180.115,09
530210	BNP / BE42 0358 1980 6554 / C/E	23,32	23,32
Valeurs disponibles		54/58	278.612,74
550070	MasterCard - TAYMANS Cédric - 2496		4.095,36
550074	MasterCard - BOMBOIR Damien - 5237	3,26	
550075	MasterCard - TAYMANS Cédric - 2850	5.063,15	
550076	MasterCard - GEORGERY Frédéric - 9518	1.483,85	
550077	MasterCard - ANTONIS Nica - 2841	264,70	
550078	MasterCard - FLAGOTHIER Nicole - 6187	802,05	
550100	BNP / BE83 2500 0678 3015 / C/C	65.207,68	44.232,78
550150	FINTRO / BE17 1430 9364 5521 / C/C	180.589,26	197.730,35
550250	Belfius BE57 0689 0649 4935	6.397,47	6.374,04
550300	ING / BE74 3400 6042 7907 / C/C		3,18
550700	OPTIMA / BE09 8270 8187 4157 / C/C	196.188,06	196.188,06
559000	Réduct° de valeur actées_Faillite OPTIMA	(196.188,06)	(196.188,06)
570000	Caisse Espèces - €	15.382,79	10.837,62
570099	Caisse Espèces _ devises étrangères	3.418,53	3.316,23
Comptes de régularisation		490/1	24.497,75
490000	Charges à reporter	45.366,58	22.417,04
491151	Subsides - ACS Actiris à recevoir		2.080,71
Montant total de l'actif		743.709,95	741.794,08

Bilan interne ASBL

31-12-2019

EUR

Schéma complet

		Ex. 2019 Rep 2019 --> Clô 2019 01/01/2019 - 31/12/2019	Ex. 2018 Rep 2018 --> Clô 2018 01/01/2018 - 31/12/2018
FONDS SOCIAL			
	10/15	(16.971,28)	(58.195,59)
Fonds affectés	13	166.188,23	166.188,23
133100 Réserve p/Passif Social Administratif		137.452,65	137.452,65
133200 Réserve p/Passif Sportif		28.735,58	28.735,58
Bénéfice reporté	140	(224.383,82)	(224.383,82)
140000 Résultat reporté		(224.383,82)	(224.383,82)
Solde 6 et 7	149	41.224,31	
*** 149999 Solde entre 6 et 7		41.224,31	
PROVISIONS			
	16	65.000,00	65.000,00
Provisions pour risques et charges	160/5	65.000,00	65.000,00
Autres risques et charges	163/5	65.000,00	65.000,00
163050 Provis°s/fr.aménag/déménag/bureau FFBJ		40.000,00	40.000,00
163060 Provis° Upgrade informatique		25.000,00	25.000,00
DETTES			
	17/49	695.681,23	734.989,67
Dettes à plus d'un an	17		2.750,88
Dettes financières	170/4		2.750,88
Emprunts subordonnés	170		2.750,88
170030 Crédit FINTRO / 245-7654769-10 / L/T			2.750,88
Dettes à un an au plus	42/48	247.140,17	331.077,40
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	2.750,88	5.391,12
420030 Crédit FINTRO / 245-7654769-10 / C/T		2.750,88	5.391,12
Dettes financières	43	278,20	765,31
Etablissements de crédit	430/8	278,20	765,31
433060 VISA / BCC-4557-8639 /		278,20	765,31
Dettes commerciales	44	101.599,93	134.506,94

		Ex. 2019	Ex. 2018
		Rep 2019 --> Clô 2019	Rep 2018 --> Clô 2018
		01/01/2019 - 31/12/2019	01/01/2018 - 31/12/2018
Fournisseurs	440/4	99.417,98	132.324,99
440000 Fournisseurs		74.198,38	121.477,08
444000 Factures à recevoir		25.219,60	10.847,91
Effets à payer	441	2.181,95	2.181,95
441100 Clients créditeurs à rembourser		2.181,95	2.181,95
Acomptes reçus sur commandes	46	75,50	88,75
460000 Montant à reverser		75,50	88,75
Dettes fiscales; salariales et sociales	45	80.901,59	125.570,14
Impôts	450/3		24.073,98
453000 Précomptes professionnels à payer			24.073,98
Rémunérations et charges sociales	454/9	80.901,59	101.496,16
454000 ONSS à payer		2,39	24.152,21
455065 Rémunérations - MANSOUR Lola		286,80	
456000 Pécules de Vacances		80.612,40	77.343,95
Dettes diverses	48	61.534,07	64.755,14
Autres dettes diverses non productives d'intérêts ou assorties d'un	4891	61.534,07	64.755,14
489100 Rétrocession subsides - CHN		50.924,56	54.461,26
489110 Pot Commun - Prime		10.609,51	10.293,88
Comptes de régularisation	492/3	448.541,06	401.161,39
492000 Charges à imputer		28.152,00	150,00
492012 Aides Individuelles à payer		58.801,11	34.745,50
492030 Subsides - 2019 - Provinces		8.403,00	8.314,00
493005 Produits à reporter		5.147,47	
493008 (-) Affiliat° 2020 perçue en 2019		304.537,48	
493009 (-) Affiliat° 2019 perçue en 2018			300.951,89
493100 Divers sponsoring à verser			2.500,00
493301 Avance - 20 - Subvention forfaitaire		9.500,00	
493303 Avance - 20 - Plan programme		34.000,00	54.500,00

Place des Sport, 1
BE-1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
NA0419105821

Bilan interne ASBL

31-12-2019

EUR

Schéma complet

		Ex. 2019 Rep 2019 --> Clô 2019 01/01/2019 - 31/12/2019	Ex. 2018 Rep 2018 --> Clô 2018 01/01/2018 - 31/12/2018
Montant total du passif		743.709,95	741.794,08

		Ex. 2019 Rep 2019 --> Clô 2019	Ex. 2018 Rep 2018 --> Clô 2018
		01/01/2019 - 31/12/2019	01/01/2018 - 31/12/2018
COMPTE DE RESULTATS			
Ventes et prestations	70/74	1.716.184,00	1.598.961,72
Chiffre d'affaires	70	169.166,28	70.497,45
700010 Ventes - Chemises / T-Shirt			40,00
700110 Ventes - Livres / DVD		3.525,00	1.391,00
700200 Ventes - Autres			2.230,00
701000 Inscript°_format° - Cadres		5.935,00	4.720,00
701100 Inscript°_Championnats		1.275,00	3.083,95
701200 Inscript°_Tournois		14.115,00	4.480,00
701300 Inscript°_Interclubs		12.615,00	10.375,00
701400 Inscript°_Stages		6.760,10	
701500 Inscript°_Autres		4.810,00	10.468,50
704300 Entrées_Autres			1.809,00
704391 Frais refacturés - Inscriptions		1.414,38	
704392 Frais refacturés - Frais de déplacement		7.074,06	
704393 Frais refacturés - Frais de séjour		83.089,96	
704399 Frais refacturés - Autres		2.113,03	
705000 Sponsoring_Ethias		26.127,58	27.500,00
705009 Sponsoring_Ethias_régul.année précéd		100,00	4.400,00
706510 Projet Malte - Récupération frais		212,17	
Cotisations; dons; legs et subsides	73	1.545.252,61	1.517.463,89
730000 Cotisations fédérales (Clubs)		11.519,00	11.069,00
731000 Cotisations membres (Affiliations)		485.860,41	499.022,62
737000 Subv._forfaitaires de fonctionnement		139.094,11	139.039,67
737100 Subv._Plan Programme - année précédente			580.000,00
737200 Subv._Plan Programme - année en-cours		577.869,00	
737210 Subv._Formation Cadres		21.800,00	19.200,00
737219 Subv._Formation Cadres_17_régularisation			(1.045,40)
737300 Subv._annuelle Non-marchand		55.565,47	43.084,76
737309 Subv._annuelle Non-marchand - année préc		5.657,31	
737400 Subv._Be-Gold		130.000,00	118.000,00
739000 Subv._Villes & Communes		2.000,00	
739100 Subv._Provinces		1.000,00	2.000,00
739200 Subv._Régions Bxl Capitale		2.704,92	24.018,14
739210 Subv._Régions Wallonne		63.818,38	51.338,73
739219 Subv._Régions Wallonne -année précédente		876,56	367,23
739220 Subv._Maribel		18.474,00	19.063,00
739229 Subv._Maribel - régul.année antérieur			1.666,14
739304 Subv._18 - Sport Milieu Carcéral		(3.986,55)	4.140,00
739305 Subv._18 - Projets spéciaux			4.000,00
739400 Subv._Loterie Nationale		30.000,00	
739600 Subv._Autres (à développer)		3.000,00	2.500,00
Autres produits d'exploitation	74	1.765,11	11.000,38
740910 Exonérations PP - SPORTIFS -		783,39	917,37
740920 Exonérations PP - ADMINISTRATIFS -		449,02	420,87

		Ex. 2019 Rep 2019 --> Clô 2019	Ex. 2018 Rep 2018 --> Clô 2018
		01/01/2019 - 31/12/2019	01/01/2018 - 31/12/2018
740930	Exonérations PP - BE GOLD -	79,90	64,03
740990	Exonérations PP - régul.année antérieur		18,66
743000	Autres produits d'exploitation	452,80	8.034,00
743150	Récup.Assur.Accident travail		1.545,45
Coût des ventes et des prestations			
	60/64	(1.673.269,89)	(1.735.222,08)
Approvisionnements et marchandises	60	2.578,81	(247,76)
Stocks: réduction (augmentation) (+)(-)	609	2.578,81	(247,76)
609400 Variat°stock_de marchandises		2.578,81	(247,76)
Services et biens divers	61	(1.031.255,82)	(1.000.654,00)
610005 Charges locatives - rue des croisiers			(725,30)
610010 Charges locatives - régul.- antérieur			(3.976,94)
610015 Loyers - Blocry		(7.200,00)	(7.200,00)
610200 Loyers - Salles/Réunions		(8.084,03)	(12.195,88)
610300 Loyers - Matériel et mat.de bureau		(4.469,80)	(660,00)
610310 Loyers - RICOH		(6.892,30)	(7.362,21)
610400 Loyers - véhicules		(920,95)	
610500 Loyers - Autres		(335,28)	
611000 Entretien - réparat° - locaux			(47,12)
611100 Entretien - réparat° - matériel bureau			(5,00)
611200 Entretien - réparat° - divers			(830,00)
611210 Entretien - réparat° - véhicules		(2.594,07)	(773,54)
612004 Carburant véhicule		(130,39)	(328,33)
612210 Téléphone - fax - internet		(2.307,17)	(2.297,95)
612211 Téléphone - Rembousem/forfait		(5.132,88)	(5.620,41)
612230 Frais équipement		(17.541,03)	(18.744,56)
612290 Frais de format°/Niv.1-2-3/diplôme			(255,00)
612295 Frais d'abonnement		(606,28)	(273,49)
612300 Imprimés & fournitures de bureau		(6.484,05)	(7.283,54)
612301 Frais de port			(14,05)
612305 Frais postaux		(11.932,59)	(5.384,17)
612400 Petit outillage & petit matériel		(1.082,95)	(894,26)
612410 Réalisation - mise à jour / Site WEB		(1.470,37)	(1.742,21)
612600 Frais de photocopies		(515,98)	(416,19)
612900 Petit matériel non amortissable		(5.602,02)	(17.053,74)
613120 Ass. / 45042248 / Ts risq.élect.		(870,18)	(662,81)
613130 Ass. / 45048962 / Sportives		(71.418,84)	(77.839,08)
613140 Ass. / 45018925 / RC Administrateurs		(595,82)	
613150 Ass. / véhicules		(1.658,12)	(1.759,83)
613160 Ass. / 45056954 / Voyages étrangers		(3.880,50)	(1.180,29)
613170 Ass. / AF0911025-1198 / Incendie /		(2.119,95)	(265,82)
613181 Ass. / DKV - BE-GOLD			(858,71)
613199 Ass. / diverses		(55,75)	(718,72)
613200 Honoraires - Avocats		(49.260,30)	(5.814,21)
613210 Honoraires - Comptabilité		(20.328,00)	(20.328,00)
613220 Honoraires - Réviseurs		(3.331,97)	(2.848,20)

Bilan interne ASBL

EUR

Schéma complet

		Ex. 2019 Rep 2019 --> Clô 2019	Ex. 2018 Rep 2018 --> Clô 2018
		01/01/2019 - 31/12/2019	01/01/2018 - 31/12/2018
613230	Honoraires - Secrétariat social	(6.880,28)	(6.648,52)
613240	Cotisations diverses / AISF / ETC...	(308,00)	(2.250,00)
613250	Publications légales	(205,08)	(326,48)
613260	Prestations diverses	(95.899,80)	(105.696,81)
613302	Frais de déplacement	(216.097,00)	(205.688,62)
613305	Frais de parking - abonnement	(670,40)	(211,40)
613310	Frais d'inscription	(25.764,39)	(18.731,87)
613315	Frais de séjour	(342.275,59)	(281.431,73)
613318	Frais pharmacie	(988,90)	(5.800,26)
613320	Frais de transport	(1.186,61)	(1.651,15)
613405	LRBJ - Salaire personnel	(21.400,00)	(42.800,00)
613406	LRBJ - Frais de fonctionnement	(4.391,67)	(4.499,71)
614000	Annonces & insertions	(90,00)	
614100	Catalogues et imprimés	(150,00)	
614300	Salons & foires		(82,50)
614401	Prime - KIMONO D'OR		(1.650,00)
614450	Subsides provinciaux	(8.403,00)	(8.314,00)
614451	Subsides provinciaux année précédente	1.591,50	1.599,00
614501	Frais de représentation/circonstances	(346,50)	
614600	Frais de repas / organisat° diverses	(16.992,59)	(24.561,08)
614750	Bourses Individuelles	(33.680,17)	(51.500,00)
614754	(-) Bourses Individuelles_18_régul.-	12.441,56	(7.961,59)
614755	Bourses BE GOLD	(25.340,12)	(18.250,00)
614756	(-) Bourses Individ._be gold_18_régul.-	540,73	(0,08)
614800	Sponsoring Open Visé	(2.000,00)	(2.000,00)
614810	Sponsoring - Fête du judo - TOURNAI		(500,00)
614850	Diverses primes versées	(5.937,94)	(4.200,00)
614900	Frais de représentation / circonstance		(1.137,64)
Rémunérations; charges sociales et pensions (+)(-)	62	(636.966,35)	(725.977,69)
620210	Rémunérations - Employés Sportifs	(307.058,32)	(361.025,79)
620220	Rémunérations - Employés Administratifs	(176.548,40)	(165.037,05)
620230	Rémunérations - BE GOLD	(30.641,80)	(24.315,41)
620240	Rémunérations - Haut Niveau	(2.654,85)	(22.717,41)
620290	Rémunérations - année antérieur		(7.465,96)
621310	Cotizat° Patronales Pers. Sportifs	(80.355,76)	(101.865,94)
621320	Cotizat° Patronales Pers. Administratifs	(16.641,29)	(19.618,07)
621330	Cotizat° Patronales Pers. BE GOLD	(157,75)	(101,57)
621340	Cotizat° patronales Pers. Haut Niveau	(675,65)	(80,63)
621390	ONSS patron.régul.année antérieur		(1.028,94)
621416	Exonération PP années antérieures		2.301,07
623000	Autres frais de personnel	(64,86)	(239,70)
623050	Boissons bureau		(286,73)
623100	Medecine de travail	(940,54)	(893,12)
623200	Ass. / 06507238 / Loi	(6.213,86)	(4.619,20)
623300	Frais de Outplacement		(4.103,23)

Bilan interne ASBL

EUR

Schéma complet

		Ex. 2019 Rep 2019 --> Clô 2019	Ex. 2018 Rep 2018 --> Clô 2018
		01/01/2019 - 31/12/2019	01/01/2018 - 31/12/2018
623710	Prime de St-Nicolas/Sportifs	(280,00)	
623720	Prime de St-Nicolas/Administratifs	(240,00)	
623730	Prime de St-Nicolas/Be Gold	(80,00)	
623810	Frais de déplacem/pers.sportif	(5.599,80)	(5.920,80)
623820	Frais de déplacem/Administratifs	(4.228,62)	(3.753,23)
623830	Frais de déplacem/Be Gold	(1.316,40)	(1.303,20)
*** 625000	Provision Pécule de Vacances	(80.612,40)	(77.343,95)
*** 625009	(-)Reprise provis° Pécule de Vacances	77.343,95	73.441,17
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement; sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	(7.339,90)	(8.062,13)
630400	Dot.amort.s/mobilier et matériel	(1.809,02)	(2.531,21)
630500	Dot.amort.s/matériel roulant	(5.530,88)	(5.530,92)
Autres charges d'exploitation	640/8	(286,63)	(280,50)
640140	Taxe de circulation TRAFIC	(166,63)	(280,50)
643100	Amende de roulage	(120,00)	
Résultat positif (négatif) d'exploitation (+)(-)	9901	42.914,11	(136.260,36)
Produits financiers	75	175,15	165,26
Produits des immobilisations financières	750	145,57	2,33
750000 Recettes financières		145,57	2,33
Produits des actifs circulants	751		162,93
751000 Produits des actifs circulants			162,93
Autres produits financiers	752/9	29,58	
754000 Différence de change		0,80	
754200 Différence de paiement		28,78	
Charges financières	65	(1.821,28)	(1.947,95)
Charges des dettes	650	(1.779,30)	(1.929,91)
650000 Intérêts, commissions & frais dettes			(50,35)
650030 Int. s/crédit FINTRO / 245-7654769-10		(154,32)	(298,58)
650100 Frais de banque		(1.620,31)	(1.506,20)
650110 Intérêts de retard			(68,58)
650130 Différence de paiement		(4,67)	(6,20)
Autres charges financières	652/9	(41,98)	(18,04)
654000 Différence de change		(41,98)	(18,04)
Résultat positif (négatif) courant (+)(-)	9902	41.267,98	(138.043,05)
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	9903	41.267,98	(138.043,05)
Impôts	67	(43,67)	
Impôts belges sur le résultat de l'exercice	670	(43,67)	
670010 PRECOMPTE MOBILIER		(43,67)	
Résultat positif (négatif) de l'exercice	9904	41.224,31	(138.043,05)
AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS			
Résultat positif (négatif) à affecter	9906	41.224,31	(138.043,05)
Résultat positif (négatif) de l'exercice à affecter	9905	41.224,31	(138.043,05)
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		138.043,05
Sur les fonds affectés	792		138.043,05
792000 Prélèvem/s/fonds associatifs			138.043,05

Bilan interne ASBL

31-12-2019

EUR

Schéma complet

		Ex. 2019 Rep 2019 --> Clô 2019 01/01/2019 - 31/12/2019	Ex. 2018 Rep 2018 --> Clô 2018 01/01/2018 - 31/12/2018
Résultat positif (néгатif) à reporter	(14)		

Bilan interne ASBL

31-12-2019

EUR

Schéma complet

	Ex. 2019 Rep 2019 --> Clô 2019 01/01/2019 - 31/12/2019	Ex. 2018 Rep 2018 --> Clô 2018 01/01/2018 - 31/12/2018
Comptes hors bilan		
149999 - Résultat Provisoire Reporté	41.224	
625000 - Provision Pécule de Vacances	(80.612)	
625009 - (-)Reprise provis° Pécule de Vacances	77.344	
Reclassement bilantaire		
Compte original:550060 Compte reclassé:433060		

ACTIF

	N° INFO	INTITULE	CODE	ANNUEL
	44	FRAIS D'ETABLISSEMENT, ACTIFS IMMOBILISES ET CREANCES A PLUS D'UN AN	2	14.929,48
		<u>ACTIFS IMMOBILISES</u>		<u>14.929,48</u>
	45	FRAIS D'ETABLISSEMENT(5)	20	0,00
	46	Frais de constitution	200	
	47	Frais d'émission d'emprunts	201	
	48	Autres frais d'établissement	202	
	49	Frais de restructuration	204	
	50	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (6)	21	0,00
	51	Frais de recherche et de développement	210	
	52	Concessions, brevets, licences, savoir-faire, marques et droits similaires	211	
	53	Goodwill	212	
	54	Acomptes versés	213	
	55	TERRAINS ET CONSTRUCTIONS (6)	22	0,00
	56	Terrains	220	0,00
	57	Terrains appartenant à l'association en pleine propriété	2201	
	58	Autres terrains	2202	
	59	Constructions	221	0,00
	60	Constructions appartenant à l'association en pleine propriété	2211	
	61	Autres constructions	2212	
	62	Terrains bâtis (7)	222	0,00
	63	Terrains bâtis appartenant à l'association en pleine propriété	2221	
	64	Autres terrains bâtis	2222	
	65	Autres droits réels sur des immeubles	223	0,00
	66	Autres droits réels sur des immeubles appartenant à l'association en pleine propriété	2231	
	67	Autres droits réels sur des immeubles	2232	
	68	INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGES (6)	23	0,00
	69	Installations, machines et outillages appartenant à l'association en pleine propriété	231	
	70	Autres installations, machines et outillages	232	
	71	MOBILIER ET MATERIEL ROULANT (6)	24	7.492,67
	72	Mobilier et matériel roulant appartenant à l'association en pleine propriété	241	7.492,67
	73	Autres mobilier et matériel roulant	242	

74	IMMOBILISATIONS DETENUES EN LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES (6)	25	0,00
75	Terrains et constructions	250	
76	Installations, machines et outillages	251	
77	Mobilier et matériel roulant	252	
78	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)	26	0,00
79	Autres immobilisations corporelles appartenant à l'association en pleine propriété	261	
80	Autres immobilisations corporelles	262	
81	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS ET ACOMPTES VERSES (6)	27	
82	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	28	7.436,81
83	Participations dans des sociétés liées	280	0,00
84	Valeur d'acquisition	2800	
85	Montants non appelés (-)	2801	
86	Plus-values actées	2808	
87	Réductions de valeur actées (-)	2809	
88	Créances sur des entités liées	281	0,00
89	Créances en compte	2810	
90	Effets à recevoir	2811	
91	Titres à revenu fixe	2812	
92	Créances douteuses	2817	
93	Réductions de valeur actées (-)	2819	
94	Participations dans des sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation	282	0,00
95	Valeur d'acquisition	2820	
96	Montants non appelés (-)	2821	
97	Plus-values actées	2828	
98	Réductions de valeur actées (-)	2829	
99	Créances sur des sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation	283	0,00
100	Créances en compte	2830	
101	Effets à recevoir	2831	
102	Titres à revenu fixe	2832	
103	Créances douteuses	2837	
104	Réductions de valeur actées (-)	2839	
105	Autres actions et parts	284	0,00
106	Valeur d'acquisition	2840	
107	Montants non appelés (-)	2841	
108	Plus-values actées	2848	

109	Réductions de valeur actées	(-)	2849	
110	Autres créances		285	7.436,81
111	Créances en compte		2850	7.436,81
112	Effets à recevoir		2851	
113	Titres à revenu fixe		2852	
114	Créances douteuses		2857	
115	Réductions de valeur actées	(-)	2859	
116	Cautionnements versés en numéraire		288	
	<u>ACTIFS CIRCULANTS</u>			<u>728.780,47</u>
117	CREANCES A PLUS D'UN AN		29	0,00
118	Créances commerciales		290	0,00
119	Clients		2900	
120	Effets à recevoir		2901	
121	Acomptes versé (8)		2906	
122	Créances douteuses		2907	
123	Réductions de valeur actées	(-)	2909	
124	Autres créances		291	0,00
125	Créances en compte		2910	
126	Effets à recevoir		2911	
127	Créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		2915	
128	Créances douteuses		2917	
129	Réductions de valeur actées	(-)	2919	
130	STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION		3	8.720,65
131	APPROVISIONNEMENTS - MATIERES PREMIERES (9)		30	0,00
132	Valeur d'acquisition (10)		300	
133	Réductions de valeur actées (11)	(-)	309	
134	APPROVISIONNEMENTS - FOURNITURES (9)		31	0,00
135	Valeur d'acquisition (10)		310	
136	Réductions de valeur actées (11)	(-)	319	
137	EN-COURS DE FABRICATION (9)		32	0,00
138	Valeur d'acquisition (10)		320	
139	Réductions de valeur actées (11)	(-)	329	
140	PRODUITS FINIS (9)		33	0,00
141	Valeur d'acquisition (10)		330	
142	Réductions de valeur actées (11)	(-)	339	
143	MARCHANDISES		34	8.720,65

144	Valeur d'acquisition (10)		340	8.720,65
145	Réductions de valeur actées (11)	(-)	349	
146	IMMEUBLES DESTINES A LA VENTE		35	0,00
147	Valeur d'acquisition (10)		350	
148	Réductions de valeur actées (11)	(-)	359	
149	ACOMPTE VERSES SUR ACHATS POUR STOCKS		36	0,00
150	Acomptes versés		360	
151	Réductions de valeur actées (11)	(-)	369	
152	COMMANDES EN COURS D'EXECUTION (12)		37	0,00
153	Valeur d'acquisition		370	
154	Bénéfice pris en compte		371	
155	Réductions de valeur actées (13)	(-)	379	
156	CREANCES A UN AN AU PLUS		4	215.840,19
157	CREANCES COMMERCIALES (14)		40	26.024,10
158	Clients		400	21.765,70
159	Effets à recevoir		401	
160	Produits à recevoir (16)		404	
161	Acomptes versés (17)		406	4.258,40
162	Créances douteuses		407	
163	Réductions de valeur actées	(-)	409	
164	AUTRES CREANCES (14)		41	189.816,09
165	Capital appelé, non versé (ne pas utiliser)		410	
166	TVA à récupérer		411	
167	Impôts et précomptes à récupérer		412	0,00
168	Impôts belges sur le résultat (ne pas utiliser)		4120 à 4124	
169	Autres impôts et taxe belges		4125 à 4127	
170	Impôts et taxes étrangers		4128	
171	Produits à recevoir		414	
172	Créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		415	
173	Créances diverses		416	168.812,11
174	Créances douteuses		417	
175	Cautionnements versés en numéraire		418	21.003,98
176	Réductions de valeur actées	(-)	419	
226	COMPTES DE REGULARISATION ET COMPTES D'ATTENTE		49	45.366,58

227	Charges à reporter		490	45.366,58
228	Produits acquis		491	
232	PLACEMENTS DE TRESORERIE ET VALEURS DISPONIBLES		5	458.853,05
233	ACTIONS PROPRES (NE PAS UTILISER)		50	
234	ACTIONS ET PARTS		51	0,00
235	Valeur d'acquisition		510	
236	Montants non appelés	(-)	511	
237	Réductions de valeur actées	(-)	519	
238	TITRES A REVENU FIXE		52	0,00
239	Valeur d'acquisition		520	
240	Réductions de valeur actées	(-)	529	
241	DEPOTS A TERME		53	180.240,31
242	De plus d'un an		530	180.240,31
243	De plus d'un mois et à un an au plus		531	
244	D'un mois au plus		532	
245	Réductions de valeur actées	(-)	539	
246	VALEURS ECHUES A L'ENCAISSEMENT (23)		54	
247	ETABLISSEMENTS DE CREDIT (24)		55	278.612,74
248	Comptes ouverts auprès des divers établissements, à subdiviser en :		550à559	278.612,74
	...0 Comptes courants			474.800,80
	...1 Chèques émis (23)	(-)		
	...9 Réductions de valeur actées	(-)		-196.188,06
249	CAISSES		57	0,00
250	Caisses-espèces		570à577	
251	Caisses-timbres		578	
252	VIREMENTS INTERNES		58	
	TOTAL DE L' ACTIF			743.709,95

PASSIF

	N° INFO	INTITULE	CODE	ANNUEL
	1	FONDS SOCIAL, PROVISIONS POUR RISQUES, CHARGES ET DETTES PLUS D'UN AN	1	48.028,72
		<u>FONDS SOCIAL</u>		<u>-16.971,28</u>
	2	FONDS ASSOCIATIFS (1)	10	0,00
	3	Patrimoine de départ	100	
	4	Moyens permanents	101	0,00
	5	Moyens permanents reçus en espèces	1011	
	6	Moyens permanents reçus en nature	1012	
	7	PRIMES D'EMISSION (ne pas utiliser)	11	
	8	PLUS-VALUES DE REEVALUATION	12	0,00
	9	Plus-values de réévaluation sur immobilisations incorporelles (2)	120	
	10	Plus-values de réévaluation sur immobilisations corporelles (2)	121	
	11	Plus-values de réévaluation sur immobilisations financières (2)	122	
	12	Reprises de réductions de valeur sur placements de trésorerie (3)	124	
	13	FONDS AFFECTES	13	166.188,23
	14	Fonds affectés pour investissements	130	
	15	Fonds affectés pour passif social	131	137.452,65
	16	Autres fonds affectés	132	28.735,58
	17	RESULTAT REPORTE (+) (-)	14	-183.159,51
	18	SUBSIDES EN CAPITAL	15	0,00
	19	Subsides en capital reçus en espèces	151	
	20	Subsides en capital reçus en nature	152	
		<u>PROVISIONS</u>		<u>65.000,00</u>
	21	PROVISIONS	16	65.000,00
	22	Provisions pour pensions et obligations similaires	160	
	23	Provisions pour charges fiscales	161	
	24	Provisions pour grosses réparations et gros entretien	162	
	25	Provisions pour autres risques et charges (4)	163-165	65.000,00
	26	Provisions pour dons et legs avec droit de reprise	168	
		<u>DETTES</u>		<u>695.681,23</u>
	27	DETTES A PLUS D'UN AN	17	0,00
	28	Emprunts subordonnés	170	
	29	Emprunts obligataires non subordonnés	171	
	30	Dettes de location-financement et assimilées	172	

31	Etablissements de crédit	173	0,00
32	Dettes en compte	1730	
33	Promesses	1731	
34	Crédits d'acceptation	1732	
35	Autres emprunts	174	
36	Dettes commerciales	175	0,00
37	Fournisseurs	1750	
38	Effets à payer	1751	
39	Acomptes reçus sur commandes	176	
40	Autres dettes	179	0,00
41	Productives d'intérêts	1790	
42	Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible	1791	
43	Cautionnements reçus en numéraire	1792	
156	DETTES A UN AN AU PLUS	4	247.140,17
177	DETTES A PLUS D'UN AN ECHEANT DANS L'ANNEE (18) (19)	42	2.750,88
178	Emprunts subordonnés à plus d'un an échéant dans l'année	420	2.750,88
179	Emprunts obligataires non subordonnés à plus d'un an échéant dans l'année	421	
180	Dettes de location-financement et assimilées à plus d'un an échéant dans l'année	422	
181	Etablissements de crédit à plus d'un an échéant dans l'année	423	0,00
182	Dettes en compte à plus d'un an échéant dans l'année	4230	
183	Promesses à plus d'un an échéant dans l'année	4231	
184	Crédits d'acceptation à plus d'un an échéant dans l'année	4232	
185	Autres emprunts à plus d'un an échéant dans l'année	424	
186	Dettes commerciales à plus d'un an échéant dans l'année	425	0,00
187	Fournisseurs à plus d'un an échéant dans l'année	4250	
188	Effets à payer à plus d'un an échéant dans l'année	4251	
189	Acomptes reçus sur commandes à plus d'un an échéant dans l'année	426	
190	Autres dettes à plus d'un an échéant dans l'année	429	0,00
191	Productives d'intérêts	4290	
192	Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible	4291	
193	Cautionnements reçus en numéraire à plus d'un an échéant dans l'année	4292	
194	DETTES FINANCIERES	43	278,20
195	Etablissements de crédit - Emprunts en compte à terme fixe	430	
196	Etablissements de crédit - Promesses	431	
197	Etablissements de crédit - Crédits d'acceptation	432	

198	Etablissements de crédit - Dettes en compte courant (20)	433	278,20
199	Autres emprunts	439	
200	DETTES COMMERCIALES	44	101.599,93
201	Fournisseurs	440	74.198,38
202	Effets à payer	441	2.181,95
203	Factures à recevoir (22)	444	25.219,60
204	DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES	45	80.901,59
205	Dettes fiscales estimées	450	0,00
206	Impôts belges sur le résultat (ne pas utiliser)	4500 à 4504	
207	Autres impôts et taxes belges	4505 à 4507	
208	Impôts et taxes étrangers	4508	
209	TVA à payer	451	
210	Impôts et taxes à payer	452	0,00
211	Impôts belges sur le résultat (ne pas utiliser)	4520 à 4524	
212	Autres impôts et taxes belges	4525 à 4527	
213	Impôts et taxes étrangers	4528	
214	Précomptes retenus	453	
215	Office National de la Sécurité Sociale	454	2,39
216	Rémunérations	455	286,80
217	Pécules de vacances	456	80.612,40
218	Autres dettes sociales	459	
219	ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	46	75,50
220	DETTES DIVERSES	48	61.534,07
221	Obligations et coupons échus	480	
222	Cautionnements reçus en numéraire	488	
223	Autres dettes diverses	489	61.534,07
224	Productives d'intérêts	4890	
225	Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible	4891	61.534,07
226	COMPTES DE REGULARISATION ET COMPTES D'ATTENTE	49	448.541,06
229	Charges à imputer	492	95.356,11
230	Produits à reporter	493	353.184,95
	TOTAL DU PASSIF		743.709,95

CHARGES

	N° INFO	INTITULE	CODE	ANNUEL
	253	CHARGES	6	1.715.046,84
	254	APPROVISIONNEMENTS ET MARCHANDISES (25)	60	-2.578,81
	255	Achats de matières premières	600	
	256	Achats de fournitures	601	
	257	Achats de services, travaux et études	602	
	258	Sous-traitances générales	603	
	259	Achats de marchandises	604	
	260	Achats d'immeubles destinés à la vente	605	
	261	Remises, ristournes et rabais obtenus (26) (-)	608	
	262	Variation des stocks	609	-2.578,81
	263	de matières premières (+) (-)	6090	
	264	de fournitures (+) (-)	6091	
	265	de marchandises (+) (-)	6094	-2.578,81
	266	d'immeubles achetés destinés à la vente (+) (-)	6095	
	267	SERVICES ET BIENS DIVERS	61	1.031.255,82
CFWB	268	Loyers et charges locatives	610	27.902,36
CFWB	269	Locations immobilières	6100	7.200,00
CFWB	270	Locations des installations	6101	
CFWB	271	Locations de salles/réunions	6102	8.084,03
CFWB	272	Locations de matériel de bureau	6103	11.362,10
CFWB	273	Locations de véhicules	6104	920,95
CFWB	274	Locations autres	6105	335,28
CFWB	275	Travaux exécutés et services rendus par tiers	611	2.594,07
CFWB	276	Entretien et réparations immeubles	6110	
CFWB	277	Entretien et réparations matériel de bureau	6111	
CFWB	278	Entretien et réparations divers	6112	2.594,07
CFWB	279	Fournitures faites à l'association	612	28.819,71
CFWB	280	Eau	6120	
CFWB	281	Gaz	6121	
CFWB	282	Electricité	6122	
CFWB	283	Carburants	6123	130,39
CFWB	284	Mazout de chauffage	6124	
CFWB	285	Imprimés et fournitures de bureau	6125	7.000,03
CFWB	286	Frais de Poste	6126	11.932,59
CFWB	287	Frais de téléphone fax	6127	7.440,05

CFWB	288	Frais promotionnels	6128	2.076,65
CFWB	289	<i>Internet</i>	61280	1.470,37
CFWB	290	<i>Salons</i>	61281	
CFWB	291	<i>Brochures - dépliants - revues</i>	61282	606,28
CFWB	292	<i>Projets fédéraux dans les écoles</i>	61283	
CFWB	293	<i>Brevets capacitaires ou brevets fédéraux</i>	61284	
CFWB	294	<i>Formations juges et arbitres</i>	61285	
CFWB	295	Autres (à développer)	6129	240,00
CFWB	296	Redevances et rétributions	613	86.046,49
CFWB	297	Honoraires	6131	72.920,27
CFWB	298	Secrétariat social	6132	6.880,28
CFWB	299	Autres (à développer)	6133	6.245,94
CFWB	300	Assurances non relatives au personnel	614	80.599,16
CFWB	301	Assurance incendie	6140	2.990,13
CFWB	302	Assurance vol	6141	
CFWB	303	Assurance voitures	6142	1.658,12
CFWB	304	Assurance responsabilité civile et réparation des dommages corporels des membres affiliés	6143	71.418,84
CFWB	305	Assurances type assistance à l'étranger	6144	3.880,50
CFWB	306	Assurances autres	6145	651,57
CFWB	307	Autres fournitures et services	615	805.294,03
CFWB	308	Annonces, publicités	6150	2.000,00
CFWB	309	Publications légales	6151	205,08
CFWB	310	Frais de déplacement (administrateurs, membres du personnel)	6152	0,00
CFWB	311	<i>en Belgique</i>	61520	
CFWB	312	<i>à l'étranger</i>	61521	
CFWB	313	Frais de séjour (administrateurs, membres du personnel)	6153	0,00
CFWB	314	<i>en Belgique</i>	61530	
CFWB	315	<i>à l'étranger</i>	61531	
CFWB	316	Frais de représentation, de réception	6154	17.339,09
CFWB	317	Cadeaux	6155	
CFWB	318	Dépenses Plans Programmes (Sport de Haut Niveau)	6156	612.286,53
CFWB	319	<i>Stages</i>	61560	253.450,60
CFWB	320	<i>Rencontres de préparation</i>	61561	210.739,75

CFWB	321	Participations	615610	210.739,75
CFWB	322	Organisations	615611	
CFWB	323	<i>Compétitions sommets</i>	61562	126.857,57
CFWB	324	Participations	615620	126.857,57
CFWB	325	Organisations	615621	
CFWB	326	<i>Aides individuelles</i>	61563	21.238,61
CFWB	327	<i>Autres rubriques du sport de haut niveau (à développer)</i>	61564	
CFWB	328	Dépenses Plans Programmes (Formations de Cadres)	6157	
CFWB	329	Dépenses Be Gold	6158	33.038,39
CFWB	330	Dépenses en achat matériel	6159	24.226,00
CFWB	331	Dépenses en camps sportifs	6160	
CFWB	332	Dépenses en programme de développement sportif	6161	
CFWB	333	Autres dépenses ADEPS (à développer)	6162	60.574,34
CFWB	334	Autres dépenses hors subventions ADEPS	6163	55.624,60
CFWB	335	<i>Indemnité de formation à l'occasion d'un transfert</i>	61630	
CFWB	336	<i>Frais de commissions</i>	61631	
CFWB	337	<i>Autres (à développer)</i>	61632	55.624,60
	338	Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'association	617	
	339	Rémunérations, primes pour assurances extra-légales, pensions de retraite et de survie des administrateurs, gérants et associés actifs qui ne sont pas attribuées en vertu d'un contrat de travail	618	
	340	REMUNERATIONS, CHARGES SOCIALES ET PENSIONS	62	635.654,04
	341	Rémunérations et avantages sociaux directs	620	527.335,88
	342	Personnels administratifs	6200	180.568,00
CFWB	343	Personnels Cadres sportifs	6201	346.767,88
CFWB	344	<i>Subventionnés Plans Programmes</i>	62010	344.113,03
CFWB	345	<i>Non subventionnés Plans Programmes</i>	62011	2.654,85
	346	Cotisations patronales d'assurances sociales	621	97.830,45
CFWB	347	Personnels administratifs	6210	16.641,29
CFWB	348	Personnels Cadres sportifs	6211	81.189,16
	349	Primes patronales pour assurances extra-légales	622	
	350	Autres frais de personnel	623	7.219,26
CFWB	351	Assurances-loi	6230	6.213,86
CFWB	352	Service médical - médecine du travail	6231	940,54
CFWB	353	Chèques repas	6232	
CFWB	354	Autres (à développer)	6233	64,86

	355	Pensions de retraite et de survie		624	0,00
	356	Pensions de retraite et de survie pour les administrateurs ou gérants		6240	
	357	Pensions de retraite et de survie pour le personnel		6241	
CFWB	358	Provisions pour pécules de vacances		625	3.268,45
CFWB	359	Dotations à la provision pécules de vacances		6250	80.612,40
CFWB	360	Reprises de provision pécules de vacances	(-)	6251	-77.343,95
	361	AMORTISSEMENTS, REDUCTIONS DE VALEUR ET PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		63	7.339,90
	362	Dotations aux amortissements et aux réductions de valeur sur immobilisations		630	7.339,90
	363	Dotations aux amortissements sur frais d'établissement		6300	
	364	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles		6301	
	365	Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles		6302	7.339,90
	366	Dotations aux réductions de valeur sur immobilisations incorporelles		6308	
	367	Dotations aux réductions de valeur sur immobilisations corporelles		6309	
	368	Réductions de valeur sur stocks		631	0,00
	369	Dotations		6310	
	370	Reprises	(-)	6311	
	371	Réductions de valeur sur commandes en cours d'exécution		632	0,00
	372	Dotations		6320	
	373	Reprises	(-)	6321	
	374	Réductions de valeur sur créances commerciales à plus d'un an		633	0,00
	375	Dotations		6330	
	376	Reprises	(-)	6331	
	377	Réductions de valeur sur créances commerciales à un an au plus		634	0,00
	378	Dotations		6340	
	379	Reprises	(-)	6341	
	380	Provisions pour pensions et obligations similaires		635	0,00
	381	Dotations		6350	
	382	Utilisations et reprises	(-)	6351	
	383	Provisions pour grosses réparations et gros entretien		636	0,00
	384	Dotations		6360	
	385	Utilisations et reprises	(-)	6361	
	386	Provisions pour autres risques et charges		637	0,00
	387	Dotations		6370	
	388	Utilisations et reprises	(-)	6371	
	389	Provisions pour dons et legs avec droit de reprise		638	0,00
	390	Dotations		6380	

391	Utilisations et reprises	(-)	6381	
392	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		64	286,63
393	Charges fiscales d'exploitation		640	286,63
394	Moins-values sur réalisations courantes d'immobilisations corporelles		641	
395	Moins-values sur réalisation de créances commerciales		642	
396	Dons		643	0,00
397	Dons avec droit de reprise		6431	
398	Dons sans droit de reprise		6432	
399	Charges d'exploitation diverses		644-648	
400	Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649	
401	CHARGES FINANCIERES		65	1.864,95
402	Charges des dettes		650	154,32
403	Intérêts, commissions et frais afférents aux dettes		6500	154,32
404	Amortissement des frais d'émission d'emprunts et des primes de remboursement		6501	
405	Autres charges des dettes		6502	
406	Intérêts intercalaires portés à l'actif	(-)	6503	
407	Réductions de valeur sur actifs circulants (28)		651	0,00
408	Dotations		6510	
409	Reprises	(-)	6511	
410	Moins-values sur réalisation d'actifs circulants (27)		652	
411	Charges d'escompte de créances		653	
412	Différences de change (28)		654	41,98
413	Ecarts de conversion des devises (28)		655	
414	Provisions à caractère financier		656	0,00
415	Dotations		6560	
416	Utilisations et reprises	(-)	6561	
417	Charges financières diverses		657-659	1.668,65
418	CHARGES EXCEPTIONNELLES		66	0,00
419	Amortissements et réductions de valeur exceptionnels (dotations)		660	0,00
420	sur frais d'établissement		6600	
421	sur immobilisations incorporelles		6601	
422	sur immobilisations corporelles		6602	
423	Réductions de valeur sur immobilisations financières (dotations)		661	
424	Provisions pour risques et charges exceptionnels		662	0,00
425	Dotations		6620	
426	Utilisations	(-)	6621	
427	Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		663	

	428	Autres charges exceptionnelles		664-668	
	429	Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	669	
	430	TRANSFERT		69	41.224,31
	431	Transfert au résultat reporté		690	41.224,31
	432	Transfert aux fonds affectés		691	
		TOTAL DES CHARGES			1.715.046,84

PRODUITS

	N° INFO	INTITULE	CODE	ANNUEL
	433	PRODUITS	7	1.715.046,84
	434	CHIFFRE D'AFFAIRES	70	169.166,28
CFWB	435	Ventes de biens produits par l'association	700	3.525,00
CFWB	436	Ventes de documents et divers articles de sport	7000	
CFWB	437	Ventes publications	7001	3.525,00
CFWB	438	Autres (à développer)	7002	
CFWB	439	Inscriptions	701	45.510,10
CFWB	440	Inscriptions formations de cadres, de juges et d'arbitres	7010	5.935,00
CFWB	441	<i>Formations de cadres</i>	70100	<i>5.935,00</i>
CFWB	442	<i>Formations de juges et d'arbitres</i>	70101	
CFWB	443	Inscriptions championnats	7011	1.275,00
CFWB	444	Inscriptions compétitions	7012	14.115,00
CFWB	445	Inscriptions interclubs	7013	12.615,00
CFWB	446	Inscriptions stages	7014	6.760,10
CFWB	447	Autres (à développer)	7015	4.810,00
CFWB	448	Amendes	702	0,00
CFWB	449	Amendes administratives	7020	
CFWB	450	Autres (à développer)	7021	
CFWB	451	Assurances	703	0,00
CFWB	452	Assurances affiliés	7030	
CFWB	453	Autres (à développer)	7031	
CFWB	454	Recettes	704	93.691,43
CFWB	455	Recettes championnats	7040	
CFWB	456	Recettes organisations	7041	
CFWB	457	Recettes tournois	7042	
CFWB	458	Autres (à développer)	7043	93.691,43
CFWB	459	Sponsoring	705	26.439,75
CFWB	460	Sponsoring Ethias	7050	26.227,58
CFWB	461	Autres (à développer)	7051	212,17
CFWB	462	Autres recettes que 700 à 705	706	0,00
CFWB	463	Salons	7060	
CFWB	464	Projets fédéraux dans les écoles	7061	
CFWB	465	Brevets capacitaires ou brevets fédéraux	7062	
CFWB	466	Formations juges et arbitres	7063	

CFWB	467	Indemnité de formation à l'occasion d'un transfert		7064	
CFWB	468	Autres (à développer)		7065	
	469	Remises, ristournes et rabais accordés (29)	(-)	708	
	470	VARIATION DES STOCKS ET DES COMMANDES EN COURS D'EXECUTION		71	0,00
	471	Des en-cours de fabrication	(+) (-)	712	
	472	Des produits finis	(+) (-)	713	
	473	Des immeubles construits destinés à la vente	(+) (-)	715	
	474	Des commandes en cours d'exécution		717	0,00
	475	Valeur d'acquisition	(+) (-)	7170	
	476	Bénéfice pris en compte	(+) (-)	7171	
	477	PRODUCTION IMMOBILISEE		72	
	478	COTISATIONS, DONNS, LEGS ET SUBSIDES (30)		73	1.545.252,61
	479	Cotisations des membres associés		730	11.519,00
	480	Cotisations des membres adhérents		731	485.860,41
	481	Dons sans droit de reprise	(+) (-)	732	
	482	Dons avec droit de reprise	(+) (-)	733	
	483	Legs sans droit de reprise	(+) (-)	734	
	484	Legs avec droit de reprise	(+) (-)	735	
	485	Subsides en capital et intérêts		736	
CFWB	486	Subventions ADEPS reçues		737	925.999,34
CFWB	487	Subventions forfaitaires de fonctionnement		7370	139.094,11
CFWB	488	Avance		73700	139.094,11
CFWB	489	Solde		73701	
CFWB	490	Subventions Plans Programmes de l'année précédente		7371	599.669,00
CFWB	491	Solde Sport de Haut Niveau		73710	577.869,00
CFWB	492	Solde Formations de Cadres		73711	21.800,00
CFWB	493	Subventions Plans Programmes de l'année en cours		7372	0,00
CFWB	494	Avances Sport de Haut Niveau		73720	
CFWB	495	Avances Formations de Cadres		73721	
CFWB	496	Subventions annuelles à l'emploi dans le cadre du non-marchand		7373	61.222,78
CFWB	497	Forfaits secrétariat social		73730	973,40
CFWB	498	Subventions supplémentaires		73731	60.249,38
CFWB	499	Avance		737310	
CFWB	500	Solde		737311	

CFWB	501	Be Gold	7374	130.000,00
CFWB	502	Avance	73740	130.000,00
CFWB	503	Solde	73741	
CFWB	504	Subventions achat matériel	7375	
CFWB	505	Subventions camps sportifs	7376	
CFWB	506	Subventions programme de développement sportif	7377	
CFWB	507	Autres subventions ADEPS (à développer)	7378	-3.986,55
CFWB	508	Subventions COIB	738	
CFWB	509	Autres subventions	739	121.873,86
CFWB	510	Des Villes et Communes	7390	2.000,00
CFWB	511	Des Provinces	7391	1.000,00
CFWB	512	Des Régions	7392	85.873,86
CFWB	513	Région de Bruxelles Capitale	73920	2.704,92
CFWB	514	Région wallonne (Maribel, etc.)	73921	83.168,94
CFWB	515	Des Communautés	7393	0,00
CFWB	516	De la Communauté française	73930	
CFWB	517	Loterie Nationale	7394	30.000,00
CFWB	518	Autres (à développer)	7396	3.000,00
	519	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	74	452,80
	520	Subsides d'exploitation et montants compensatoires (ne pas utiliser)	740	
	521	Plus-values sur réalisations courantes d'immobilisations corporelles	741	
	522	Plus-values sur réalisation de créances commerciales	742	
	523	Produits d'exploitation divers	743-749	452,80
	524	PRODUITS FINANCIERS	75	175,15
	525	Produits des immobilisations financières	750	
	526	Produits des actifs circulants (31)	751	174,35
	527	Plus-values sur réalisation d'actifs circulants (31)	752	
	528	Subsides en capital et en intérêts (ne pas utiliser)	753	
	529	Différences de change (32)	754	0,80
	530	Ecarts de conversion des devises (32)	755	
	531	Produits financiers divers	756-759	
	532	PRODUITS EXCEPTIONNELS	76	0,00
	533	Reprises d'amortissements et de réduction de valeur	760	0,00
	534	Sur immobilisations incorporelles	7600	
	535	Sur immobilisations corporelles	7601	
	536	Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761	

537	Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	762	
538	Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	763	
539	Autres produits exceptionnels	764-769	
540	PRELEVEMENTS	79	0,00
541	Prélèvements sur le résultat reporté	790	
542	Prélèvements sur les fonds affectés	791	
543	Prélèvements sur les fonds associatifs	792	
	TOTAL DES PRODUITS		1.715.046,84

N° INFO	COMPTE DE RESULTATS	CODE	ANNUEL
I.	Ventes et prestations	70/74	1.714.871,69
	A. Chiffre d'affaires	70	169.166,28
	B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution	(+) (-) 71	0,00
	C. Production immobilisée	72	0,00
	D. Cotisations, dons, legs et subsides	73	1.545.252,61
	E. Autres produits d'exploitation	74	452,80
II.	Coût des ventes et des prestations	(-) 60/64	-1.671.957,58
	A. Approvisionnements et marchandises	60	-2.578,81
	1. Achats	600/8	0,00
	2. Variation des stocks	(+) (-) 609	-2.578,81
	B. Services et biens divers	61	1.031.255,82
	C. Rémunérations, charges sociales et pensions	62	635.654,04
	D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	7.339,90
	E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales	631/4	0,00
	F. Provisions pour risques et charges	635/8	0,00
	G. Autres charges d'exploitation	640/8	286,63
	H. Charges d'exploitation portés à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 649	0,00
III.	Bénéfice d'exploitation	(+) 70/64	42.914,11
	Perte d'exploitation	(-) 64/70	0,00
IV.	Produits financiers	75	175,15
	A. Produits des immobilisations financières	750	0,00
	B. Produits des actifs circulants	751	174,35
	C. Autres produits financiers	752/9	0,80
V.	Charges financières	(-) 65	-1.864,95
	A. Charges des dettes	650	154,32
	B. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que ceux visés sub.II.E.	651	0,00
	C. Autres charges financières	652/9	1.710,63
VI.	Bénéfice courant	(+) 70/65	41.224,31
	Perte courante	(-) 65/70	0,00
VII.	Produits exceptionnels	76	0,00
	A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760	0,00
	B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761	0,00
	C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	762	0,00
	D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	763	0,00
	E. Autres produits exceptionnels	764/9	0,00
VIII.	Charges exceptionnelles	(-) 66	0,00
	A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660	0,00
	B. Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	0,00
	C. Provisions pour risques et charges exceptionnels	662	0,00
	D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	663	0,00
	E. Autres charges exceptionnelles	664/8	0,00
	F. Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 669	0,00
IX.	Bénéfice de l'exercice	(+) 70/66	41.224,31
	Perte de l'exercice	(-) 66/70	0,00

Fédération Francophone Belge de Judo ASBL

Comparatif

Bilan réalisé au 31 décembre 2019

Budget prévisionnel 2020

Résumé des recettes / dépenses

	Réalisé 2019	Budget 2020
A		
<u>HORS SUBVENTION - recettes</u>	694.408,39	628.845,00
<u>HORS SUBVENTION - dépenses</u>	309.129,00	280.370,58
B		
<u>SUBVENTION PP - recettes</u>	602.714,75	644.000,00
<u>SUBVENTION PP - dépenses</u>	821.188,56	841.150,00
C		
<u>SUBVENTION BE-GOLD - recettes</u>	130.000,00	130.000,00
<u>SUBVENTION BE-GOLD - dépenses</u>	130.000,00	130.000,00
D		
<u>SUBVENTION FORFAITAIRE - recettes</u>	285.923,70	282.997,08
<u>SUBVENTION FORFAITAIRE - dépenses</u>	452.729,28	434.321,50
<u>Total RECETTES</u>	<u>1.713.046,84</u>	<u>1.685.842,08</u>
<u>TOTAL - DEPENSES</u>	<u>1.713.046,84</u>	<u>1.685.842,08</u>

Résumé des recettes

	Réalisé 2019	Budget 2020
A <u>HORS SUBVENTION</u>	<u>694.408,39</u>	<u>628.845,00</u>
B <u>SUBVENTION PP (Plan Programme)</u>	<u>602.714,75</u>	<u>644.000,00</u>
C <u>SUBVENTION BE-GOLD</u>	<u>130.000,00</u>	<u>130.000,00</u>
D <u>SUBVENTION FORFAITAIRE</u>	<u>285.923,70</u>	<u>282.997,08</u>
Total RECETTES	<u>1.713.046,84</u>	<u>1.685.842,08</u>

Tableau des recettes

A HORS SUBVENTION		Réalisé 2019 694.408,39	Budget 2020 628.845,00
Clubs		497.379,41	495.520,00
	Licences - 2019 - (11500*44)	485.860,41	
	Licences - 2020 - (11000*44)		484.000,00
	Cotisations fédérales (Clubs & provinces)	11.519,00	11.520,00
Commission de l'arbitrage		935,40	
	Frais refacturés - Frais de déplacement	435,40	
	Subv. Autres (à développer)	500,00	
Commission de la formation des cadres		4.470,00	4.000,00
	Inscript° format° - Cadres	4.470,00	4.000,00
Commission des organisation sportives		177.378,58	100.000,00
	Inscript° Championsnats	185,00	200,00
	Inscript°_Tournois	9.110,00	9.000,00
	Inscript°_Interclubs	12.615,00	12.650,00
	Inscript°_Stages	6.760,10	6.750,00
	Inscript°_Autres	10,00	
	Frais refacturés - Inscriptions	1.120,00	1.150,00
	Frais refacturés - Frais de déplacement	6.055,00	6.000,00
	Frais refacturés - Frais de séjour	78.887,40	80.000,00
	Frais refacturés - Autres	13,50	
	Sponsoring_Ethias	26.127,58	24.000,00
	Sponsoring_Ethias_régul.année précéd	100,00	2.000,00
	Subv. Villes & Communes	2.000,00	
	Subv. Provinces	1.000,00	1.000,00
	Subv. Régions Wallonne -année précédente	500,00	
	Subv._Loterie Nationale	30.000,00	15.000,00
	Subv._Autres (à développer)	2.500,00	
	Autres produits d'exploitation	395,00	
Commission de l'éducation		2.353,45	5.850,00
	Ventes - Livres / DVD	3.525,00	3.000,00
	Inscript°_format° - Cadres	1.465,00	1.500,00
	Inscript°_Autres	1.350,00	1.350,00
	Subv._18 - Sport Milieu Carcéral	-3.986,55	
Commission des grades		3.450,00	3.500,00
	Inscript°_Autres	3.450,00	3.500,00
Commission kata sportif et enbu judo		7.015,00	18.750,00
	Inscript°_Tournois	5.005,00	5.000,00
	Frais refacturés - Frais de séjour	2.010,00	2.000,00
Commission pédagogique		212,17	
	Projet Malte - Récupération frais	212,17	
Commission des vétérans		1.214,38	
	Inscript°_Championsnats	1.090,00	1.225,00
	Frais refacturés - Inscriptions	124,38	125,00

B		SUBVENTION PP (Plan Programme)	602.714,75	644.000,00
	Subv. _Plan Programme - année en-cours		577.869,00	620.000,00
	Subv. _Formation Cadres		21.800,00	24.000,00
	Frais refacturés - Inscriptions		170,00	
	Frais refacturés - Frais de déplacement		583,66	
	Frais refacturés - Frais de séjour		2.192,56	
	Frais refacturés - Autres		99,53	
C		SUBVENTION BE-GOLD	130.000,00	130.000,00
	Subv. _Be-Gold		130.000,00	130.000,00
D		SUBVENTION FORFAITAIRE	285.923,70	282.997,08
	Subv. _forfaitaires de fonctionnement		139.094,11	144.595,18
	Subv. _annuelle Non-marchand		55.565,47	56.121,90
	Subv. _annuelle Non-marchand - année préc		5.657,31	
	Subv. _Régions Bxl Capitale		2.704,92	
	Subv. _Régions Wallonne		63.818,38	63.810,00
	Subv. _Régions Wallonne - année précédente		376,56	
	Subv. _Maribel		18.474,00	18.470,00
	Autres produits d'exploitation		57,80	
	Recettes financières		145,57	
	Différence de change		0,80	
	Différence de paiement		28,78	
Total RECETTES			1.713.046,84	1.685.842,08

Résumé des dépenses

	Réalisé 2019	Budget 2020
A HORS SUBVENTION - Total	<u>309.129,00</u>	<u>280.370,58</u>
B SUBVENTION PP - Total	<u>821.188,56</u>	<u>841.150,00</u>
C SUBVENTION BE-GOLD - Total	<u>130.000,00</u>	<u>130.000,00</u>
D SUBVENTION FORFAITAIRE - Total	<u>452.729,28</u>	<u>434.321,50</u>
TOTAL - DEPENSES	<u>1.713.046,84</u>	<u>1.685.842,08</u>

A		HORS SUBVENTION	Réalisé 2019	Budget 2020
Commission de l'arbitrage				
	Loyers - Salles/Réunions	230,00		5 000,00
	Loyers - Matériel et mat.de bureau	200,00		
	Petit outillage & petit matériel	1.082,95		5 140,00
	Petit matériel non amortissable	1.362,09		
	Prestations diverses	14.333,50		8 500,00
	Frais de déplacement	29.402,12		11.470,00
	Frais d'inscription	687,14		
	Frais de séjour	5.393,21		16.000,00
	Frais de séminaire			270,00
	Frais de repas / organisat° diverses	4.951,30		2 000,00
		6.009,72		21.475,00
Commission de la formation des cadres				
	Loyers - Salles/Réunions	1.453,25		
	Petit matériel non amortissable	105,97		
	Prestations diverses	2.762,50		
	Frais de déplacement	1.208,05		
	Prestations diverses et déplacements			21.475,00
	Frais d'inscription	480,00		
		6.735,89		8.709,20
Commission de la communication				
	Téléphone - fax - internet	24,19		
	Imprimés & fournitures de bureau	1.624,02		2 600,00
	Réalisation - mise à jour / Site WEB	1.235,07		
	Frais d'équipement			300,00
	Prestations diverses	2.614,00		1 699,00
	Frais de déplacement	771,88		1 110,20
	Frais d'inscription	66,55		500,00
	Frais de séjour	51,85		
	Frais réalisation Clip Vidéo			2 500,00
	Catalogues et imprimés	150,00		
	Dot.amort.s./mobilier et matériel	198,33		
		114.004,21		87.560,00
Commission des organisation sportives				
	Loyers - Matériel et mat.de bureau	4.069,80		14 550,00
	Carburant véhicule	55,33		
	Téléphone - Remboursement/forfait	25,00		
	Frais équipement	6.513,19		9 750,00
	Imprimés & fournitures de bureau	79,52		
	Petit matériel non amortissable	919,57		5 320,00
	Frais d'organisat° Operi/CH/ST/Evénements			38 787,00
	Prestations diverses	3.777,00		4 023,00
	Frais de déplacement	12.025,06		10 380,00
	Frais de séjour	78 506,78		
	Frais de transport	886,06		2 500,00
	Frais de représentation/circonstances	232,00		
	Frais de repas / organisat° diverses	714,90		2 250,00
	Sponsoring Open Visé	2 000,00		
	Diverses primes versées	4 200,00		
		2.804,70		9.989,00
Commission de l'éducation				
	Variat° stock de marchandises	502,04		
	Loyers - Salles/Réunions	234,42		
	Prestations diverses	830,00		
	Frais de déplacement	1.118,24		2 460,00
	Prestations et déplacements			6 529,00
	Frais de repas / organisat° diverses			
		120,00		
		187.196,88		175.113,20
A				

Tableaux dépenses (2)

A HORS SUBVENTION - report page 1

Commission des grades		Réalisé 2019	Budget 2020
		187.196,88	175.113,20
Commission des grades			
Loyers - Salles/Réunions		678,50	
Imprimés & fournitures de bureau		110,00	
Frais postaux		18,40	
Petit matériel non amortissable		8,26	
Frais d'équipement			2.700,00
Prestations diverses		775,00	
Frais d'organisat° -		3.634,01	
Frais de déplacement		2.078,82	
Frais de repas / organisat° diverses			5.000,00
		974,72	4.076,00
Commission Kibo			
Cotisations diverses / AISF / ETC...		58,00	
Frais de déplacement		408,00	
Frais d'inscription		260,00	
Frais d'organisation			850,00
Frais de séjour		221,23	
Frais de repas / organisat° diverses		27,49	
		20.865,29	32.815,00
Commission kata sportif et enbu judo			
Loyers - Salles/Réunions		1.150,31	
Loyers - Matériel et mat.de bureau		100,00	
Frais équipement		707,85	
Imprimés & fournitures de bureau		89,89	
Prestations diverses		1.458,42	
Frais de déplacement		9.904,72	
Frais d'inscription		1.100,00	
Frais de séjour		5.762,55	
Frais de transport		100,00	
Frais de repas / organisat° diverses		485,50	
Frais de banque		6,05	
		39.185,04	40.000,00
Commission médicale			
Frais équipement		463,19	
Prestations diverses		32.067,60	
Frais de déplacement		5.415,59	
Prestations diverses et déplacement			40.000,00
Frais d'inscription		248,76	
Frais pharmacie		988,90	
Différence de paiement		1,00	
		2.153,05	
Commission pédagogique			
Loyers - Salles/Réunions		348,84	
Prestations diverses		454,21	
Frais de déplacement		1.149,45	
Frais de transport		200,55	
		296,82	2.600,00
Commission des vétérans			
Loyers - Matériel et mat.de bureau		100,00	
Frais de déplacement		10,25	
Frais d'inscription		186,57	
		3.008,90	8.460,00
Direction technique			
Prestations diverses		54,00	
Frais de déplacement		2.954,90	
Frais organisation "KAGAMI BIRAKI"			5.460,00
		6.921,00	7.000,00
Comité provincial			
Prestations diverses		81,00	
Frais de déplacement		28,50	
Subsides provinciaux		8.403,00	
Subsides provinciaux année précédente		-1.591,50	
		41.224,51	2.606,38
Résultat de l'exercice		309.129,00	280.370,58
A HORS SUBVENTION - total			

B Tableaux dépenses (3)

SUBVENTION PP (Plan Programme)		Réalisé 2019	Budget 2020
Stades préparatoires	date + ville	163.049,39	165.000,00
Tournois préparatoires	date + ville	168.056,95	170.000,00
Championnats		73.012,97	75.000,00
	Championnats européens	14.003,45	15.000,00
	Championnats mondiaux	59.009,52	60.000,00
Rémunération Cadres Sportifs		330.880,92	332.000,00
	Cadres sportif / SALARIES	331.664,31	
	Exonérations PP - SPORTIFS -	-783,39	
Entraînements		9.370,14	9.500,00
Préparation physique		6.560,99	6.600,00
Frais de fonctionnement de la cellule		49.018,59	49.300,00
	Frais de fonctionnement de la Cellule SPORTIVE	38.719,51	39.000,00
	Frais de véhicules	10.299,08	10.300,00
Bourses individuelles		21.238,61	33.750,00
	BOURSES individuelles	33.680,17	33.750,00
	BOURSES individuelles (régularisation année antérieure)	-12.441,56	
B	SUBVENTION PP - Total	821.188,56	841.150,00

Tableaux dépenses (4)

€	SUBVENTION BE-GOLD	Réalisé 2019	Budget 2020
	BE-GOLD	130.000,00	130.000,00
	Be-Gold / SALARIES	98.961,61	100.000,00
	BOURSES individuelles	25.340,12	30.000,00
	BOURSES individuelles (régularisation année antérieure)	-540,73	
	Activités	6.239,00	
	SUBVENTION BE-GOLD - Total	130.000,00	130.000,00

Tableaux dépenses (5)

SUBVENTION FORFAITAIRE - page 1		Réalisé 2019	Budget 2020
D	Secrétariat	424.977,61	405.851,50
	Varia ^t stock_ de marchandises	-896,72	
	Loyers - Blocty	7.200,00	7.200,00
	Loyers - Salles/Réunions	156,40	160,00
	Loyers - RICOH	6.892,30	6.900,00
	Loyers - Autres	335,28	350,00
	Téléphone - fax - internet	2.282,98	2.300,00
	Frais équipement	29,59	
	Frais d'abonnement	606,28	650,00
	Imprimés & fournitures de bureau	4.495,22	4.500,00
	Frais postaux	9.720,19	9.500,00
	Réalisation - mise à jour / Site WEB	235,30	250,00
	Frais de photocopies	515,98	500,00
	Petit matériel non amortissable	2.586,02	2.500,00
	Ass. / 45042248 / Ts risq.élect.	870,18	870,00
	Ass. / 45048962 / Sportives	71.418,84	76.000,00
	Ass. / AF0911025-1198 / Incendie /	2.119,95	2.200,00
	Ass. / diverses	55,75	
	Honoraires - Avocats	49.260,30	25.000,00
	Honoraires - Comptabilité	20.328,00	20.328,00
	Honoraires - Réviseurs	3.331,97	3.350,00
	Honoraires - Secréariat social	6.880,28	7.000,00
	Cotisations diverses / AISF / ETC...	250,00	250,00
	Publications légales	205,08	220,00
	Frais de déplacement	636,10	650,00
	Frais de parking - abonnement	180,00	200,00
	Frais d'inscription	25,00	
	LRBJ - Salaire personnel	21.400,00	21.400,00
	LRBJ - Frais de fonctionnement	4.319,59	4.319,59
	Annonces & insertions	90,00	
	Frais de représentation/circonstances	50,00	100,00
	Rémunérations - Employés Administratifs	176.548,40	177.000,00
	Cotisa ^t Patronales Pers. Administratifs	16.641,29	17.000,00
	Autres frais de personnel	64,86	75,00
	Exonérations PP - ADMINISTRATIFS -	-449,02	
	Medecine de travail	940,54	950,00
	Ass. / 06507238 / Loi	6.213,86	6.250,00
	Prime de St-Nicolas/Administratifs	240,00	240,00
	Frais de déplacem/Administratifs	4.228,62	4.230,00
	Provision Pécule de Vacances	27.351,78	27.500,00
	(-) Reprise provi ^s Pécule de Vacances	-25.647,93	-27.351,78
	Dot.amort.s/mobilier et matériel	1.610,69	1.610,69
	Frais de banque	1.608,79	1.650,00
	Différence de paiement	2,20	
	Précompte mobilier	43,67	
D	SUBVENTION FORFAITAIRE - A reporter - page 2	424.977,61	405.851,50

Tableaux dépenses (6)

SUBVENTION FORFAITAIRE - report page 1		Réalisé 2019	Budget 2020
D	SUBVENTION FORFAITAIRE - report page 1	424.977,61	405.851,50
	Conseil d'administration	27.903,48	28.470,00
	Téléphone - Remboursement/forfait	2.164,00	2.250,00
	Petit matériel non amortissable	193,80	250,00
	Ass. / 45018925 / RC Administrateurs	595,82	600,00
	Frais de déplacement	11.509,39	11.600,00
	Frais de parking - abonnement	270,00	270,00
	Frais d'inscription	139,59	150,00
	Frais de séjour	4.452,11	4.500,00
	Frais de représentation/circonstances	64,50	100,00
	Frais de repas / organisat° diverses	8.514,27	8.750,00
	Assemblée générale	169,08	
	Prestations diverses	27,00	
	Frais de déplacement	70,00	
	LRB3 - Frais de fonctionnement	72,08	
	Commission du sport de haut niveau	-320,89	
	Rémunérations - Haut Niveau	2.654,85	
	Cotisa° patronales Pers. Haut Niveau	675,65	
	Provision Pécule de Vacances	483,18	
	(-) Reprise provisi° Pécule de Vacances	-4.134,57	
	SUBVENTION FORFAITAIRE - Total	452.729,28	434.321,50
	TOTAL - DEPENSES	1.713.046,84	1.685.842,08

**« Fédération Francophone Belge de Judo et
disciplines associées », en abrégé « FFBJ », ASBL**
Place des Sports, 1 – 1348 Louvain-la-Neuve

Exercice clos le
31 décembre 2019

Rapport du commissaire à l'Assemblée Générale des Membres

Rapport du commissaire à l'assemblée générale des membres de l'association « Fédération Francophone Belge de Judo et disciplines associées », en abrégé « FFBJ », pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de l'association « Fédération Francophone Belge de Judo et disciplines associées », en abrégé « FFBJ » (l'« association »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que sur les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale des membres du 31 mars 2018, conformément à la proposition de l'organe de gestion. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2020. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de l'association « Fédération Francophone Belge de Judo et disciplines associées » durant 4 exercices consécutifs tandis que le signataire a exercé le mandat préalablement à travers une autre entité juridique durant 4 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de l'association, comprenant le bilan au 31 décembre 2019, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 743.709,95 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 41.224,31.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'association au 31 décembre 2019, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences

déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'association, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Paragraphe d'observation – Crise COVID-19

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'annexe A-asbl 7 des comptes annuels, qui fait état des effets potentiels des événements survenus dès le mois de février 2020 suite à la crise sanitaire du COVID 19, sur l'organisation et la rentabilité future de l'association. La direction y mentionne également les mesures qu'elle a prise actuellement.

Responsabilités de l'organe de gestion relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre l'association en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la

collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations fournies les concernant par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude

significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire l'association à cesser son exploitation;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du respect de la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes, du Code des sociétés et des associations à partir du 1^{er} janvier 2020 et des statuts de l'association.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier le respect de certaines dispositions de la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes, du

Code des sociétés et des associations à partir du 1^{er} janvier 2020 et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

L'établissement et le contenu du rapport d'activités ainsi que du budget soumis à l'assemblée générale relève de la responsabilité de l'organe de gestion et ce rapport ainsi que le budget n'ont pas fait l'objet d'un contrôle de notre part.

Mentions relatives à l'indépendance

- Nous n'avons pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de l'association au cours de notre mandat.
- Il n'y a pas eu de missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des

comptes annuels visées à l'article 3 : 65 du Code des sociétés et des associations qui ont fait l'objet d'honoraires.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes ou, à partir du 1^{er} janvier 2020, du Code des sociétés et des associations.

Gozée, le 1^{er} juin 2020

« AUDICIA » ScPRL

Commissaire

Représentée par



Philippe BERIOT

Réviser d'entreprises associé

16 MARS 2020

5033

Fédération Francophone Belge de Judo a.s.b.l.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE 2019.

Aux membres de l'Assemblée Générale,

Nous avons effectué une visite (MERCIER Claude (absent excusé) et HAVERHALS Marc) à la fédération à LLN en date du lundi 16 mars dernier afin de procéder à la vérification des comptes de la Fédération Francophone Belge de Judo asbl (F.F.B.J.) suivant le mandat qui nous a été donné par l'assemblée générale.

Nous avons eu accès à tous les documents comptables. Le Trésorier (Michel Thys), a clairement répondu à toutes nos demandes d'informations et d'explications. Nous avons vérifié les soldes des différents comptes bancaires et de la caisse et ceux-ci correspondent bien aux montants repris dans le bilan de l'exercice 2019. Le total du bilan s'élève à un montant de 743.709,98 € et dont le compte de résultat se solde par un bénéfice de 41.224,31 €. *Le résultat reporté présente un solde négatif.*

Les subsides sont correctement comptabilisés et correspondent aux différentes lettres transmises par la communauté française (adepts). Depuis 2014, les cotisations sont réparties suivant l'année auxquelles elles se rapportent.

Des vérifications ont été effectuées sur les procédures de césure d'exercices. Nous avons effectués par sondages des contrôles sur le facturier et les notes frais. La procédure qui a été mise en place semble donner parfaite satisfaction.

Deux provisions ont été réalisées 40.000 € déménagement (vers L-L-N) et 25.000 € informatique upgrade.

En conclusion, nous pensons que la comptabilité est très bien tenue.

Nous proposons à l'assemblée d'approuver les comptes et de donner décharge aux administrateurs.

Nous tenons une nouvelle fois à remercier le trésorier, et les autres personnes présentes pour l'aide qu'ils nous ont apportée dans la réalisation de notre mission.

HAVERHALS Marc
Commissaires aux comptes
Le 16 mars 2020.



Nom	Prénom	CodeClub	Club	Voix
RENSON	ALAIN	2006	ROYAL BRUSSELS JUDO INSTITUTE	3
MILES	PHILIPPE	2008	J.C.ZITA KYOTEI	3
CAPRASSE	CHARLES	2012	J.C. VILLERS LA VILLE	1
DANNEELS	EDOUARD	2013	J.C. JUDO RYU SPORTCITY	3
LESPINEUX	ALEXANDRE	2025	J.C. LA CHENAIE	3
MATTHYS	JEAN-PIERRE	2030	JUDO CLUB ST.GILLES	1
JANSSENS	DOMINIQUE	2036	J.C.GREZ-DOICEAU ASBL	3
NULLUY	BENJAMIN	2040	J.C. TORI INCOURT	1
BYNENS	JAN	2063	A.M. ROYAL POSEIDON RYU	3
MORES	RICHARD	2068	J.C.ANDERLECHT	3
GRABE	JEREMIE	2099	J.C.OTTIGNIES	1
RENDERS	HENRI-NICOLAS	2101	JC CHAUMONT-GISTOUX ET DA	3
TOUSSAINT	CEDRIC	2102	NIPPON MONT.ST.GUIBERT	1
PAGNOULLE	MARC	2110	J.C.BUDO BRUXELLES	2
PEETERS	GERARD	2111	J.C. ICHI CHASTRE	1
DE GREEF	ALAIN	2136	ROYAL CROSSING CLUB SCHAERBEEK	2
HAVERHALS	MARC	2146	ROYAL JUDO CLUB LA HULPE	2
GIGOT	FERNAND	2179	ROYAL JUDO CLUB NIVELLES	2
SADOUNI	JEAN	2006	ROYAL BRUSSELS JUDO INSTITUTE	3
GELDOF	KILLIAN	2121	J.C. ITTRE	1
CHARLIER	FABIENNE	2500	J.C. CLERLANDE	2
PROVOST	PATRICE	5001	J.C.ATHOIS	2
PESTIAUX	JACQUES	5005	J.C.R.DESCHAMPS CHIMAY	2
JOUNIAUX	MICHEL	5017	ROYAL J.C.MONT-S-MARCHIENNE	1
AIERA	SALVATORE	5022	JC IPPON LA LOUVIERE	1
VAN DE PERRE	BENOIT	5023	J.C.LOUVIEROIS	1
VELLA	CHRISTOPHE	5034	ROYAL J.C.LESSINOIS	1
JOHNEN	MELISSA	5041	J.C. JUDO DES ECAUSSINNES	2
WATHELET	ALAIN	5049	A.S.A.M NAKAMURA	1
SIEUW	JOCELYNE	5057	J.C.COMINES	1
VAN NIEUWENHUYSE	EDDY	5058	J.C.OLYMPIC BRAINOIS	1
DEMIERBE	ERIC	5066	J.C.BUDO NEUFVILLES	2
HASSELIN	YVON	5071	J.C.SOUVRETOIS	1
HANUISE	RUDY	5076	J.C.FRAMERIES	2
PLOMB	MICHEL	5079	ROYAL J.C. MONS	3
TAMBOUR	BERNARD	5080	JUDO TOP NIVEAU - TOURNAI	3
LUISI	ANDRE	5002	J.C. DEUX HAINE	2
MEDINA	JOSEPH	5003	J.C.CHARLEROI	3
PIVA	TONI	5038	E.RANSARTOISE DE JUDO - S.BUGLI	2
DEHUT	DAVID	5045	J.C.VANICHE	1
CAPPELLIN	ORIANO	5130	J.C.C-A-M AISEAU PRESLES	2
SOLEIL	FRANS	5131	ECOLE JUDO ERQUELINNES	2
CONTENT	JEAN CHRISTOPHE	6002	ROYAL JUDO CLUB AMAY	1
SELS	LAURENCE	6006	J.C.VERLAINE	1
DIERICKX	VINCENT	6014	J.C.ANDRIMONT	2
PIRARD	OLIVIER	6015	SPRIMONT JUDO TEAM	2
VAN LUYCK	RAPHAEL	6016	J.C. BORLEZ	1
BECKERS	JOEL	6018	J.C.PLOMBIERES	2
HARDY	BENJAMIN	6020	JUDO TEAM HERMEE	3
GOURMAND	HERVE	6026	J.C.LINCENT	2
LOOZE	ANNE	6029	J.C.BUSHIDO SAIVE	2
BELOTTE	CHRISTOPHE	6033	J.C.OREYE JUDO	1

BOULANGER	ALAIN	6036	ROYAL J.C. VISETOIS	2
HARDY	MAXIME	6041	JUDO - JU JITSU RENAISSANCE	3
PELEEHEID	VIRGINIE	6042	ROYAL JUDO BUDO CLUB HERSTAL	2
KELKENEERS	SANDRINE	6050	ECOLE DE JUDO WAREMME	1
BRONFORT	CHRISTOPHE	6052	ROYAL J.C .KODOKAN SPADOIS	1
LELOUX	KEVIN	6058	ROYAL J.C.BEYNOIS ET AM	1
GHYSE	FRANCIS	6069	J.C.DOJO LIEGEOIS	3
FOURNEAU	CEDRIC	6096	J.C. TROIS PONTS	1
SIMON	NICOLAS	6115	J.C.IPPON MARCHIN	1
PISCICELLI	JEREMIE	6118	ROYAL JUDO CLUB PEPINSTER	2
GRUMIAUX	PHILIPPE	6137	JUDO NEUPRE WALLONIE	3
HEINEN	NICOLAS	8001	J/JJ.CLUB ARLON	2
CENNE	DENIS	8003	J.C.BASTOGNE	3
DUCENE	FREDERIC	8007	J.C. EVASION	1
DEGUELDRE	PASCAL	8019	J.C.HABAY	3
PILOTTE	LOUIS	8025	J.C. ROYAL KODOKAN MARCHE	2
HARDY	SERGE	8029	J.C. AUBANGE	1
MONFORT	ANDRE	8033	J.C. KODOKAN GAUMAIS	1
DOFFAGNE	PIERRE	8043	J.C.ROYAL ARDENNE-JUDO	2
BRACONNIER	GILLES	8047	J.C.UCHI-MATA FORRIERES	2
AMERI	FRANCOISE	8049	J.C.WELLIN	2
COLLIGNON	ALAIN	9001	J.C.SAMBREVILLE	3
GOFFAUX	MICHEL	9008	J.C.CONDRUZIE	1
AUSPERT	PIERRE BENOIT	9010	J.C.MOSAN	2
HAELTERMAN	GUY	9014	J.C.BUSHIDO A.B.S.	1
DELCORPS	ALAIN	9018	J.C.SOLVAY	2
LUCAS	ANNICK	9020	ASBL J.C. DE JAMBES	3
DELVAUX	FRANCY	9038	ROYAL INTER GEMBLOUX WAVRE	3
HOCQUET	DANIEL	9044	JUDO JU-JITSU DES FAGNES COUVIN	2
GOESSENS	YVES	9051	J.C.SAINT-DENIS	3
BIERNAUX	DIDIER	9063	OASIS JUDO CLUB LANEFFE	1
LIENARDY	GREGORY	9065	J.C.NAMUROIS	3
COUTURIER	ROBERT	9074	J.C.FLORENNES	2
FERREIRA	CARLOS	9090	J.C.SOMBREFFE	1
TOTAL				163



V. Approbation des bilans et comptes de recettes et dépenses de l'exercice 2019.

Les bilans et comptes de recettes et dépenses de l'exercice 2019 sont approuvés par 107 voix "pour", 39 "contre", 21 "abstention" et 2 "nul".

VI. Rapports du Commissaire-réviseur et des Vérificateurs aux comptes

Le rapport du Commissaire-réviseur est approuvé par 119 voix "pour", 38 "contre", 10 "abstention" et 2 "nul".

Le rapport des Vérificateurs aux comptes est approuvé par 116 voix "pour", 26 "contre", 23 "abstention" et 4 "nul".

VII. Rapport de l'Assemblée technique et Sportive du 23 février 2020, incluant les rapports des cellules et commissions techniques

Ce rapport est repris en annexe au procès-verbal

Le rapport de l'Assemblée Technique et Sportive du 23 février 2020, incluant les rapports des cellules et commissions techniques est approuvé par 117 voix "pour", 29 "contre", 21 "abstention" et 2 "nul".

VIII. Décharge aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2019.

Décharge est donnée aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2019 par 104 voix "pour", 45 "contre", 18 "abstention", 2 "nul".

IX. Nomination des administrateurs.

- Monsieur Claude Ameri, avec 104 voix, est élu.
- Monsieur Hervé Gourmand, avec 109 voix, est élu.
- Monsieur Eric Digiugno, avec 74 voix, n'est pas élu.
- Monsieur Jean Gretry, avec 76 voix, n'est pas élu.
- Monsieur Michel Theys, avec 75 voix, n'est pas élu.

X. Nomination des Vérificateurs aux comptes.

- Monsieur Marc Haverhals est élu avec 130 voix.
- Monsieur Claude Mercier est élu avec 129 voix.



XI. Examen du budget provisionnel pour l'exercice 2020, comprenant :

- la fixation du taux de licence-assurance,
- la fixation du taux de la cotisation des clubs-membres.

Un oubli dans le bulletin de vote a empêché les clubs-membres valablement représentés de s'exprimer sur ce point. Un vote par mail a donc été organisé pour ces clubs dans la semaine qui a suivi.

Le budget provisionnel pour l'exercice 2020, comprenant :

- le maintien du taux de licence-assurance à 44,00 €,
- le maintien du taux de la cotisation des clubs-membres à 64,00 €,

est approuvé par 70 voix "pour", 1 "contre" et 92 "abstentions".

Nous répondons ci-dessous à toutes les questions qui nous ont été transmises et qui concernent les points mis à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2020 de l'asbl Fédération Francophone Belge de Judo

- **Q.1 Dans la communication fédérale en réponse à l'interview paru à la RTBF, la Fédération a confié une mission à monsieur Kozlowski.**

Pourriez-vous préciser cette mission ?

Le nouvel organigramme établi par la direction technique avait le mérite du changement, mais a montré des faiblesses.

Sa structure trop hiérarchisée a entraîné des lenteurs de procédures et des démotivations au sein des acteurs de la fédération.

La tâche de Michel Kozlowski sera de réfléchir à un ou des modèles correspondant mieux aux contingences de notre monde moderne.

Ils devront être construits sur la confiance plus que sur le contrôle.

A l'issue de cette réflexion, Michel Kozlowski présentera ces modèles au C.A.

- **Q. 2 Après deux années de déficit, la fédération présente maintenant un bénéfice appréciable. Quelles en sont les raisons ?**

Nul n'ignore que nous avons eu à subir les conséquences d'une faillite bancaire.

Nous avons eu aussi à supporter le coût d'un licenciement avec effet immédiat.

Par ailleurs, la faillite de l'entreprise chargée de construire le dojo a entraîné des frais d'avocat et de justice importants.

Ce sont principalement ces éléments qui ont déséquilibré momentanément nos résultats.

Une saine gestion de nos finances a permis de passer ces orages.

Nous ne désespérons pas d'être indemnisés par rapport aux deux faillites. Mais pour cela, il faudra de la patience.

- **Q. 3 Dojo fédéral : où en est-on, quand peut-on espérer le voir ouvrir ?**

La construction de notre dojo fédéral à Louvain-la-Neuve a été considérablement contrariée par la faillite de l'entreprise générale Theret et la gestion de cette faillite par le curateur.

Les décisions du curateur nous ont été communiquées à la fin de l'année 2019 et le bureau d'architecture Greisch a finalisé l'ensemble des cahiers des charges nécessaires au lancement d'un appel d'offres restreint pour la remise en route du chantier.

L'ensemble de ces documents a été adressé à Infraspports et nous avons convenu d'en rencontrer les responsables au début du mois de mars. Les mesures de confinement ont empêché la tenue de cette réunion. Suite à l'allègement des conditions de confinement, contact a été repris avec Infraspports et la rencontre est programmée.

- **Q. 4 Covid19 : Doit-on craindre un gros problème financier suite à une éventuelle baisse des inscriptions ou renouvellement ?**

Tout dépendra des décisions des autorités publiques et de nos capacités d'imagination.

On constate toutefois une accélération des mesures de déconfinement qui nous redonne espoir.

Nous estimons que ce sont les mois de septembre et d'octobre qui seront les plus cruciaux.

- **Q. 5 Dans vos messages vers les clubs, on entend plusieurs fois parler de professionnalisation. Pouvez-vous préciser votre politique ?**

La fédération francophone belge de judo ne se gère pas comme une buvette.

Si elle n'a pas d'objectif commercial, il n'en reste pas moins que sa taille nécessite une gestion identique à celle d'une entreprise.

Sans oublier pour autant, le travail des bénévoles. Beaucoup parmi eux, ont aussi des compétences de professionnels.

Différents domaines sont déjà professionnalisés : le sport de haut niveau, l'administration et les ressources humaines, l'informatique et la gestion comptable et financière.

Nous devons encore mettre l'accent sur d'autres points, notamment la communication.

Dans tous ces domaines, nous avons encore à nous développer.

Q. 6 Vous aviez annoncé une opération de labellisation des clubs. Où en est-on ?

Le Conseil d'administration avait confié ce dossier à l'ancienne direction technique, mais sans résultat. Nous allons le confier à la commission de l'Éducation.

- **Q. 7 Fin 2018, vous aviez annoncé aux clubs que l'Adeps avait mis en place un nouveau mode de subventions des activités locales. La Fédération a-t-elle pu activer ce système pour elle-même ?**

Le Conseil d'administration avait confié ce dossier à l'ancienne direction technique, mais sans résultat. Nous le confions à l'équipe administrative.

- **Q.8 L'administratrice Mme Hollevoet est également membre et directrice de la commission KIBO. Selon l'article 29 du ROI, cette personne ne peut en aucun cas cumuler. Pourriez-vous statuer sur cette situation ?**

En date du 18 octobre 2018, le Conseil d'administration a souhaité une réorganisation du HandiJudo et a confié la tâche à Mmes Hollevoet et Charlier, les nommant co-directrice de la Commission et accordant une dérogation de trois mois à l'incompatibilité de cumul. Par la suite, Mme Charlier a donné la priorité à son mandat d'Administratrice.

- **Q. 9 Via les réseaux sociaux, Mme Hollevoet ne cache pas son désaccord face à la politique fédérale actuelle. Mme Hollevoet étant administratrice, cela ne pose-t-il pas un problème déontologique ? N'a-t-elle pas un devoir de réserve ?**

Ce devoir de réserve est inscrit à l'article 30 de notre règlement d'ordre intérieur ; nous ne pouvons que regretter ce manque de déontologie.

- **Q. 10 Pour 2019, combien de CA y-a-t-il eu ? Quand ces CA se sont-ils déroulés et quels étaient les administrateurs présents pour chacun de ces CA ?**

Le Conseil d'administration s'est réuni les 28 février, 23 mars, 23 mai et 17 octobre. Les taux de présence sont les suivants : C.Delchambre (0%), M.Theys (50%), A.Hollevoet (75%), M.Bertrand, D.Cardarelli, F.Charlier, A.Delcorps, E.Digiugno et J.Grétry (100%).

Il faut ajouter à cela les réunions hebdomadaires du jeudi de certains administrateurs (en plus du Bureau exécutif), qui sont l'occasion de multiples rencontres avec les différentes Commissions ou acteurs fédéraux, visiteurs, sponsors, ... ou de participation aux réunions des Commissions.

Le Conseil d'administration est aussi régulièrement amené à répondre à diverses interpellations par message sur des points ponctuels.

- **Q. 11 L'ordre de jour de la réunion prévue en mars 2020 reprenait le point "modifications du ROI", pour quelle raison ce point-là n'est-il plus repris pour l'AGO de juin 2020, quelles étaient les modifications proposées pour l'AGO de mars 2020 ?**

L'assemblée de 2019 a adopté un texte contenant un certain nombre de coquilles ; l'assemblée générale de 2020 devait se prononcer sur le texte "toiletté". La démission du Directeur technique a mis en évidence le fait que la partie "technique" de notre règlement d'ordre intérieur devait être revue et un nouveau texte sera présenté lors de la plus prochaine assemblée générale.

- **Q. 12 Pour quelle raison le ROI sur votre site est-il celui de 2015, alors que les dernières modifications du ROI datent de 2017. Pourriez-vous dès lors mettre votre site internet à jour ?**

L'actualisation de la publication a été effectuée.

- **Q. 13 Pourriez-vous expliquer la hausse des frais d'avocats : en 2018 : 5814.21 et en 2019 à 49260.30 ?**

Les frais d'avocat liés à la faillite de l'entreprise générale en charge de la construction du dojo fédéral avaient été tenus en suspens dans l'attente d'une décision du curateur et de l'évolution de la procédure d'appel. Ces frais ont été facturés en 2019.

- **Q.14 L'anonymat des votes sera-t-il respecté : quel que soit le pliage du bulletin, la personne pourra voir comment le club a voté, l'huissier sera-t-il totalement isolé sans aucun membre du CA ou autre personnel de la FFBJ ? Pourriez-vous nous expliquer la procédure qui sera exécutée par l'huissier de justice ?**

L'huissier sera isolé et effectuera seul le dépouillement et le comptage des votes.

Interrogé à ce sujet, l'huissier nous transmet sa réponse : "La présence d'un huissier de justice, qui est un officier ministériel assermenté, suffit à attester la régularité des opérations sans qu'un observateur ne doive venir superviser son travail."

- **Q.15 Pour quelle raison ne peut-on pas voter pour le montant de la licence-assurance et la cotisation-club pour que en 2020 celles-ci soient diminuées au vu de la crise COVID-19 ?**

L'approbation du budget prévisionnel de l'exercice 2020 inclut l'approbation des taux inchangés de la licence-assurance et de la cotisation-club. La couverture en assurance sportive est restée acquise pour les activités judo en confinement, puis de déconfinement progressif. Pendant cette même période, la FFBJ est restée et reste au service de ses clubs-membres et de ses affiliés.

- **Q.16 Quelles sont encore les affaires en justice ?**

Deux dossiers restent pendant devant la justice : la faillite de la banque Optima et la faillite de la société Theret (dojo fédéral).

- **Q.17 Sur le bulletin de votes apparaît une erreur : Pour le deuxième vote : vous nous demandez d'approuver les bilan et comptes de résultats de l'exercice 2018 : Pour 2018, cela a été fait lors de l'AG de 2019, Quelle sera la validité de ce vote ?**

Il s'agit d'une faute de frappe qui n'apparaît à l'ordre du jour de l'assemblée générale. Cette "coquille" n'aura pas d'incidence sur la validité du vote et sera actée par l'huissier

- **Q.18 Est-on limité dans le nombre de candidats pour qui voter ou peut-on voter pour chacun ?**

Il n'y a pas de limitation dans le nombre. S'il le souhaite, le votant peut voter pour tous les candidats.

- **Q.19 Pouvez expliquer la hausse du compte 610300 : Loyers Matériel mat de bureau ?**

Ce poste est en hausse suite à la nécessité de louer du matériel de sonorisation et autres lors des différentes organisations (Championnats, judogis d'or, ...).

- **Q.20 Quelles sont - de manière exhaustive (pour rappel) - les prestations diverses - comptes 613260 ?**

Les prestations reprises dans le compte 613260 concernent les arbitres, kinés, médecins, chargés de cours, préparateur physique et autres prestations lors de l'organisation des divers compétitions, stages et organisations de la FEDE

- **Q.21 A qui ont été versées les "Diverses primes versées" - comptes 614850 ?**

Les divers primes versées concerne les « Price money » de l'Open de HERSTAL remboursés par la Ville de Herstal. Est reprise également de ce compte une facture de 2 tablettes achetées par la sportive, cette facture aurait dû venir en diminution du pot commun.

- **Q.22 En rubrique 4891 que représente exactement "489100 Rétrocession subsides - CHN" et "489110 Pot Commun - Prime" ?**

La création d'une asbl de gestion du dojo fédéral nous a été recommandée par Michel Devos, à l'époque directeur d'Infrasports. En effet, la finalisation du dossier "dojo fédéral" est le résultat d'un partenariat entre la Ville d'Ottignies (pour l'obtention du permis de bâtir et l'occupation des locaux), l'Université Catholique de Louvain (avec laquelle un bail emphytéotique a été signé et qui a la préséance pour certaines heures d'occupation), le Centre Sportif de Blocry (qui assurera la gestion des occupations au bénéfice de la FFBJ et la maintenance des installations.

Il aurait été kafkaïen d'intégrer ces différents acteurs dans l'asbl FFBJ et dès lors l'asbl "CHN" (Centre de Haut Niveau) a été établie et approuvée par l'assemblée générale de la FFBJ en date du 28 mars 2015.

Le poste 489100 – Rétrocession subsides – CHN représente le montant perçu par la FFBJ comme subside pour le dojo fédéral et dont les montants sont transférés au CHN suivant besoin et demande.

Le poste 489110 – Pot commun – Prime – Ce poste représente la partie des « Price Money » attribuée au coach lors de résultats acquis par nos élites (Championnats du Monde, Grand Chelem, ...) versé dans un pot commun, qui doit servir à mettre à disposition des entraîneurs du matériel en fonction de leurs besoins.

- **Q.23 Quels sont les flux financiers entre la FFBJ et l'ASBL "CENTRE DE HAUT NIVEAU DU JUDO" pour l'année 2019 mais aussi pour les 3 dernières années.**

Les flux financiers entre la FFBJ et le CHN sont représentés par le compte de rétrocession subsides et divers prestations d'avocats pour la défense suite à la faillite de l'entrepreneur.

- **Q.24 Chaque club a reçu ses bulletins de vote en fonction du nombre de pratiquants en ordre de licence au 31 mai 2020. Cela me paraît conforme aux règlements mais ... l'Assemblée Générale étant programmée en mars dernier, n'aurait-il pas été plus correct de les comptabiliser au 29 février ? Et de rappeler que la pandémie et le confinement ont probablement empêché plusieurs d'entre eux de renouveler leur licence et que, par voie de conséquence, plusieurs clubs se voient ainsi privés (à leur insu) de voix déterminantes.**

La répartition des bulletins de votes est effectivement réalisée en conformité avec nos statuts et règlements. Toute autre décision aurait été sujette à critique.

à propos de la gestion du dojo fédéral

- **Q.25 Pouvez-vous expliquer ces mouvements (postes 489100 & 489110), ces écritures ainsi que l'abréviation CHN**

Voir la réponse à la question 22

- **Q.26 Cette création de cette asbl qui visiblement est une émanation au demeurant des membres fondateurs, implique t'elle implicitement la FFBJ et dans la négative pouvez-vous le garantir et dans une réponse positive, en quoi ?**

La création de cette asbl a été accompagnée de la signature d'une convention explicite liant les deux asbl.

- **Q.27 Cette création a-t-elle reçu l'aval d'une assemblée générale ou d'un conseil d'administration ? A quelle date ?**

Voir la réponse à la question 22

- **Q.28 Qu'est ce qui a motivé, argumenté le choix des administrateurs ? La présence dans les administrateurs de Mr TAYMANS, directeur sportif salarié par la FFBJ n'est-elle pas contradictoire ?**

Il est apparu logique d'impliquer dans cette asbl de gestion les Président et Secrétaire général de la FFBJ et le Directeur sportif, responsable du judo de haut niveau.

- **Q.29 Quelle est l'instance légale pour créer cette asbl ?**

La création d'une asbl répond à la liberté d'association.

- **Q.30 La FFBJ, serait-elle demain tributaire de cette asbl qu'elle a elle-même créer, où pour être membre il faut être affilié à la ffbj (uniquement)**

Les relations entre les deux asbl sont définies dans la convention évoquée ci-dessus.

- **Q.31 La politique menée par la FFBJ en matière sportive et plus particulièrement ces deux dernières années de focaliser les stages et entraînements sur LLN est-elle à ce point dirigée dans la perspective d'une autonomie quasi complète de la gestion du Centre ainsi que des athlètes amenés à se distinguer ?**

L'objectif premier de la construction du dojo fédéral est d'y centraliser un maximum d'activités fédérales ; en attendant la finalisation de ce projet, bon nombre d'activités ont été regroupées à Louvain-la-Neuve.

A propos du chantier du dojo fédéral

- **Q.32 Comment le Maître de l'ouvrage ainsi que l'auteur de projet n'ont-ils pas mieux suivi, voire contrôler les « avancées » comme par des états d'avancements du chantier et ce qu'il allait surgir par après les malfaçons ?**

Des réunions de chantier hebdomadaires auxquelles participaient tant l'auteur de projet que le maître de l'ouvrage font l'objet d'états d'avancement reprenant -entre autres- les défauts de planification et/ou de réalisation. Malgré des mises en demeure, on a observé peu de réactivité de l'entreprise générale.

- **Q.33 Qui avait réellement la main, si ce n'était la FFBJ qui avait la main ?**

C'est effectivement la fFBJ, en sa qualité de maître de l'ouvrage, qui avait la main.

- **Q.34 Pourquoi le curateur a-t'il délaissé ce dossier ?**

Le curateur avait la possibilité de décider la poursuite du chantier (ce qu'il a fait pour d'autres chantiers de l'entreprise en faillite). Les litiges concernant les malfaçons et les litiges opposant les sous-traitants à l'entreprise générale l'ont dissuadé de choisir cette option.

- **Q.35 De quels ordres étaient ces manquements ? pourquoi, et quelles étaient réellement les prérogatives de suivi du chantier par l'auteur du projet ?**

Voir la réponse à la question 33. Quelques exemples de malfaçons : fosse du tatamis trop profonde, mauvais positionnement des baies vitrées, non-respect du calepinage des carrelages, pose de carrelage non antidérapant dans les douches, gradins "bricolés", ...

Certaines malfaçons ont été corrigées en cours de chantier, d'autres pas.

- **Q.36 Que se passe t'il réellement depuis ?**

Après un état des lieux contradictoire (en présence du curateur, du maître de l'ouvrage, de l'auteur de projet et des sous-traitants) par un expert, la responsabilité de l'entreprise en faillite a été déterminée et les travaux encore à réaliser ont été listés et chiffrés.

Sur cette base, l'auteur de projet a regroupés les travaux à réaliser en trois lots qui ont dû être approuvés par le pouvoir subsidiant (Infrasports).

L'étape suivante a consisté à rédiger les documents officiels (cahiers des charges, cahiers spéciaux des charges, ...) permettant de lancer un appel d'offres restreint. Ces documents sont actuellement examinés par le pouvoir subsidiant.

- **Q.37 Qu'en est-il du choix sur le bureau d'architecture ? est-ce la même réglementation soit sur base d'un cahier des charges et la matière des marchés publics ? Qui a rédigé le cahier des charges ?**

Le bureau d'architecture a été choisi sur base des références en matière de réalisation d'infrastructures sportives et du montant des honoraires demandés.

- **Q.38 Nous lisons aussi dans un article de presse que le bureau d'architecture, (mais lequel ?) sait comment il doit fonctionner « maintenant ». Parfait, jusque là ce n'était pas le cas ? Sur le plan du dossier, qui sont à ce jour le ou les maîtres de l'ouvrage ? Qui est ou sont le.s. pouvoir.s. subsidiant.s. ? Avons-nous les états d'avancement de chantier ? depuis la reprise, qui se charge du suivi administratif du chantier, qui sont les entrepreneurs chargés de finaliser le chantier ?**

L'auteur de projet (bureau d'architecture Greisch), le maître de l'ouvrage (la FFB) et le pouvoir subsidiant (Infrasports) restent inchangés ; l'incertitude du "fonctionnement" de l'auteur de projet dépendait de la décision du pouvoir subsidiant d'imposer ou non un nouveau marché public. Le suivi administratif du chantier est assuré par le Secrétaire général et les entrepreneurs chargés de finaliser le chantier seront connus à l'issue de l'appel d'offres restreint.